



schéma D'aménagement ET DE GESTION DES eaux

SAGE CÔTIERS BASQUES

RAPPORT annuel 2023

Sommaire

I.	Présentation du SAGE et rappel du contexte.....	3
II.	Animation.....	3
1.	Volet transversal.....	4
a)	Composition de la CLE.....	4
b)	Instances décisionnaires du SAGE.....	5
c)	Sollicitation de la CLE par les organismes d'Etat.....	5
d)	Suivi de mise en œuvre du SAGE.....	6
e)	Commission géographique.....	8
f)	Communication.....	8
2.	Volet Qualité de l'eau.....	9
a)	Suivi des actions et projets menés à l'échelle du territoire vis-à-vis de la qualité de l'eau.....	9
b)	Commission thématique Qualité de l'eau.....	10
c)	Autres démarches en lien avec la qualité de l'eau.....	10
3.	Volet Milieux naturels.....	10
a)	Diffusion et valorisation de l'inventaire des zones humides du SAGE Côtiers basques.....	10
b)	Etude de l'impact de l'assainissement non collectif sur les milieux naturels.....	11
c)	Autres démarches en lien avec les milieux naturels.....	11
4.	Volet Eau & Aménagement.....	12
a)	SCoT Pays Basque & Seignaux.....	12
b)	Autres démarches en lien avec l'aménagement.....	12
5.	Volet Inter-SAGE & démarches partenariales.....	12
a)	SAGE Adour aval.....	12
b)	Evolution de l'outil SAGE.....	12
c)	Comité de Bassin Adour-Garonne et réseaux des SAGE.....	13
d)	Gouvernance locale fonds européens FEAMPA.....	13
6.	État d'avancement global – Résumé des actions phares de 2023.....	13
III.	Budget.....	13
IV.	Perspectives 2024.....	14
V.	Annexes.....	14
	Annexe 1 : Réunions et rencontres réalisées par l'animatrice du SAGE CB en 2023.....	14
	Annexe 2 : Composition de la CLE du SAGE CB en 2023.....	16
	Annexe 3 : Bilan des dossiers accordés au titre de la Loi sur l'eau sur le périmètre du SAGE CB en 2023...	18
	Annexe 4 : Bilan d'avancement de mise en œuvre 2015-2022.....	19

I. Présentation du SAGE et rappel du contexte

Présentation du territoire

Le territoire des Côtiers basques est compris entre l'Adour et la Bidassoa, à l'extrême sud-ouest de la France. Couvert par un réseau hydrographique dense et bordé par l'océan Atlantique et les prémices des Pyrénées, il offre une diversité de milieux remarquables. Très urbanisé en particulier sur le littoral, il est soumis à de nombreux risques. Son économie et sa forte attractivité sont intimement liées à l'eau. La gestion de l'eau sur ce territoire doit donc répondre à des enjeux socio-économiques et environnementaux, souvent concurrentiels, qui participent à son image de marque.

Dates à retenir

- 5 décembre 2011 : arrêtés de délimitation du périmètre du SAGE et de composition de la CLE
- 8 décembre 2015 : arrêté d'approbation du SAGE
- 26 septembre 2023 : dernier arrêté de modification de la composition de la CLE

Principaux enjeux identifiés

- Qualité des eaux,
- Eau et urbanisme,
- Milieux,
- Axe transversal (gouvernance et usages).

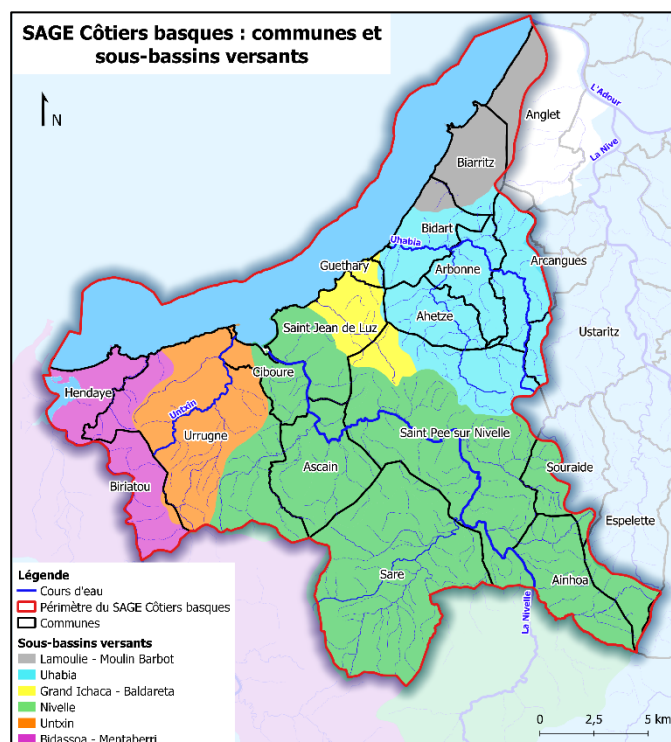
Constitution de la CLE (depuis le 01/04/2019)

48 membres, dont 27 dans le collège des collectivités locales, 13 dans le collège des usagers et 8 dans le collège de l'État.

Présidence : Marc BÉRARD

Présentation de l'organisation

- Structure porteuse : Communauté d'Agglomération Pays Basque
- Animation : Audrey LEFRANÇOIS, à 1/2 temps sur cette mission en 2023.



II. Animation

En tant que structure porteuse de la démarche, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a dédié un poste permanent consacré à 50% à l'animation du SAGE.

NB : Les comptes-rendus de réunion, les avis, et les rapports d'étude évoqués dans ce bilan ont été transmis à la CLE au cours de l'année et sont disponibles sur demande auprès de l'animatrice.

Descriptif de l'animation pour l'année 2023 (1/2 ETP) :

- secrétariat et animation de la CLE, du Bureau et des Commissions thématiques du SAGE,
- suivi technique, administratif et financier de l'application des mesures du SAGE, notamment par l'élaboration du bilan annuel et du bilan mi-parcours d'avancement de mise en œuvre du SAGE,
- analyse des dossiers loi sur l'eau transmis et préparation des avis,
- secrétariat et préparation des réponses aux sollicitations du SAGE CB par les acteurs du territoire (élus, techniciens, associations, usagers) sur les différentes thématiques du SAGE,
- communication, sensibilisation et diffusion du SAGE,
- veille sur les actualités de l'outil SAGE et participation au réseau des animateurs SAGE.

L'animation 2023 s'est particulièrement attachée à :

- organiser et animer les réunions de la CLE et du bureau de la CLE,
- préparer le lancement de l'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE CB,
- organiser une Commission inter-outils créée spécifiquement dans le cadre du lancement de l'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE,
- finaliser le bilan de l'état d'avancement des dispositions du SAGE CB 2015-2022,
- mobiliser les outils de communication spécifiques au SAGE CB et mettre à jour le site internet,
- suivre les actions et projets menés à l'échelle du territoire vis-à-vis de la qualité de l'eau, des milieux naturels et de l'aménagement,
- diffuser l'inventaire des zones humides du territoire du SAGE CB,
- s'impliquer dans les démarches inter-SAGE et associées (SAGE Adour aval, élaboration du SCoT Pays basque & Seignanx, étude d'inventaire des Zones Humides du Pays Basque).

En complément des échanges et réunions techniques moins formels, l'animatrice a organisé ou participé à de nombreuses réunions et rencontres dont le détail est précisé en annexe 1.

1. Volet transversal

a) Composition de la CLE

La procédure officielle de renouvellement de la composition de la CLE, valable pour 6 ans, s'est achevée le 1^{er} avril 2019 avec la délivrance de l'arrêté correspondant. Toutefois, cet arrêté a fait l'objet de plusieurs modifications au regard de l'évolution des structures ou de leurs représentants en lien avec les élections successives.

Dans ce cadre, une procédure de modification a dû être engagée en 2023 suite à la démission du conseil municipal de Saint-Pée-sur-Nivelle en automne 2022 et à l'organisation de nouvelles élections municipales sur cette commune en février 2023. A l'issue de ces élections, un nouveau référent a été désigné pour siéger à la CLE du SAGE CB en mai 2023. L'animatrice a donc transmis ces éléments à l'Association des Maires de France du 64 et à la DDTM 64 dans le poursuite de cette démarche, qui s'est conclue par la délivrance d'un nouvel arrêté modificatif daté du 26 septembre 2023.

Par ailleurs, l'animatrice a également interrogé le Syndicat intercommunal de la Baie de Saint-Jean-de-Luz - Ciboure pour lequel une partie de ses compétence a été intégré au sein de la Société Publique Locale d'exploitation du port départemental de Saint-Jean-de-Luz – Ciboure, créé en début d'année 2023. Le référent de la CLE lié à cette structure reste cependant inchangé.

De plus, l'animatrice est restée en veille afin d'identifier les nouveaux référents suite au départ des interlocuteurs précédents (changement de poste, retraite, démission) et de mettre à jour les contacts de manière générale.

Le tableau suivant liste les changements majeurs constatés en 2023.

Structure	Collège	Ancien référent	Nouveau référent	Raison changement
Commune de St-Pée sur Nivelle	1	Pierre FALIERE	Jean-Philippe FRANCISCO	Démission du conseil municipal
DREAL Nouvelle-Aquitaine	3	Côme DURAND	Guillaume GIZON	Changement de poste

L'animatrice a transmis des éléments de synthèse à ces deux arrivants et leur a proposé un temps d'échange spécifique s'ils le souhaitent.

A noter également que l'association AdALA, aujourd'hui nommée Anglet Vert Océan, a transmis un courrier le 27 juillet 2023 motivant son souhait d'intégrer la CLE du SAGE CB. Cette candidature sera étudiée à partir de 2025 lorsque la CLE engagera la procédure obligatoire réglementaire de réinterroger sa composition.

NB : Le tableau récapitulatif de la composition de la CLE et de son bureau est disponible en annexe 2.

b) Instances décisionnaires du SAGE

Commission Locale de l'Eau

La CLE du SAGE CB s'est réunie une fois en 2023, le 22 mars au siège de la CLE à Urrugne. Après un rappel des caractéristiques du SAGE CB, l'animatrice a présenté le bilan d'activités de l'année 2022 qui a été validé à l'unanimité par la CLE. Une synthèse du bilan d'avancement de mise en œuvre du SAGE, projet phare réalisé en 2022, a été exposée. Avant de poursuivre sur l'ensemble des projets prévus pour 2023, l'animatrice a rappelé le contexte et l'organisation de l'étude d'actualisation de l'état des lieux du SAGE à venir. La feuille de route pour l'année 2023 a ensuite été dévoilée au regard des projets phares et des activités réalisées en continu dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE. En complément, une présentation de l'étude sur la ressource en eau du Pays Basque a été réalisée par Laurent CHAUVIERE de la CAPB. Laura HUGUENIN de la CAPB a également exposé l'avancement des projets scientifiques sur *Ostreopsis* et le Liga. Enfin, l'animatrice a présenté le dispositif ERREKAGRI qui est mis en œuvre depuis novembre 2022 sur le territoire du SAGE CB. Le compte-rendu de cette réunion a été transmis par mail aux membres de la CLE le 6 avril 2023.

Bureau de CLE

Le bureau de la CLE du SAGE CB s'est réuni à deux reprises en 2023.

Le premier bureau s'est tenu le 21 février 2023 au siège de la CLE à Urrugne, en amont de la CLE du mois de mars afin de préparer cette instance. En ce sens, l'animatrice a présenté en détail le bilan d'activités 2022 et la feuille de route 2023. Un arbitrage a notamment été réalisé afin de valider les projets phares à mener. Par ailleurs, dans la continuité du bureau d'octobre 2022, la poursuite du travail engagé vis-à-vis du bilan d'avancement de mise en œuvre du SAGE a été exposée en ce qui concerne la proposition de pistes de travail pour augmenter le taux de réalisation des dispositions du SAGE et leur hiérarchisation. Les échanges ont permis de valider certaines propositions mais un délai supplémentaire a été accordé au bureau pour valider le document final. Enfin, le contenu de la prochaine CLE a été discuté et validé par le bureau. Le compte-rendu de cette réunion a été transmis par mail aux membres de la CLE le 7 mars 2023.

Le second bureau s'est tenu le 20 octobre 2023 en visioconférence au regard de l'ordre du jour limité. L'avancement de la feuille de route 2023 a été présentée vis-à-vis des projets phares, et des actions menées en continu. Par ailleurs, l'organisation et le contenu de la prochaine commission à visée de partage de connaissance ont été discutés. La proposition d'une commission particulière dite « inter-outils » en prémisses du lancement de l'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE a été validée par le bureau. Le compte-rendu de cette réunion a été transmis par mail aux membres de la CLE le 25 octobre 2023.

c) Sollicitation de la CLE par les organismes d'Etat

Suivi des projets soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau

Pour rappel, il a été convenu avec la DDTM 64 en 2022 que seuls les dossiers d'autorisation seraient transmis pour avis au SAGE CB ainsi que les décisions relatives aux dossiers de déclaration pour information. Afin d'assurer le suivi des dossiers sur le territoire des Côtiers basques, la DDTM 64 s'est engagée à transmettre au SAGE un bilan annuel des dossiers accordés au titre de la loi sur l'eau sur son périmètre. Le bilan 2023 incluant 31 dossiers est présenté en annexe 3.

En 2023, la CLE du SAGE CB a été consultée pour avis sur 4 projets relevant de l'autorisation Loi sur l'eau, dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau suivant. Des avis favorables ont été rendus pour ces 4 projets, dont 2 assortis de recommandations vis-à-vis des enjeux du SAGE CB.

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Commune concernée	Date avis SAGE CB	Conclusion avis SAGE CB
Demande d'autorisation de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole - campagne 2023	Groupeement des Irrigants 64	Ainhoa	16/02/2023	Avis favorable
Dossier d'autorisation environnementale du fonctionnement de la thalassothérapie Atlantal	Société Atlantal	Anglet	25/04/2023	Avis favorable assorti de recommandations
Dossier d'autorisation environnementale pour l'exploitation du seuil secondaire sur l'Aetzegaria	INRAE	Ainhoa	28/08/2023	Avis favorable
Dossier d'autorisation environnementale sur l'extension de la STEU de Bidart et des travaux sur le système de collecte associé	CAPB	Bidart, Ahetze et Arbonne	11/09/2023	Avis favorable assorti de recommandations

A noter qu'en raison du court délai de réponse (1 mois en général) et de la réception de certaines de ces demandes à des périodes peu propices à la sollicitation des membres de la CLE (été par exemple), ces avis ont été rendus par délégation soit par le bureau de la CLE, soit par le Président de la CLE, comme prévu au règlement de fonctionnement de la CLE.

De plus, 4 avis de décision du Préfet, relatifs à des projets liés à l'eau sur le territoire du SAGE, ont été transmis pour information par le service de Police de l'Eau de la DDTM 64 au cours de l'année 2023.

Tous ces dossiers ont été examinés par l'animatrice du SAGE afin de faciliter les échanges avec les acteurs concernés par ces projets et produire les propositions d'avis le cas échéant.

Plans et programmes en lien avec l'eau

La CLE n'a pas été sollicitée en 2023 sur ce type de projets.

d) Suivi de mise en œuvre du SAGE

Bilan d'avancement de mise en œuvre du SAGE CB 2015-2022

Le SAGE CB ayant été approuvé le 8 décembre 2015 pour 10 ans, il paraissait opportun de réaliser un bilan à mi-parcours de l'état d'avancement des dispositions du SAGE CB afin d'organiser au mieux la poursuite de la mise en œuvre et d'anticiper les améliorations et compléments à apporter dans le cadre d'une éventuelle révision du SAGE.

Pour rappel, la majorité de travail sur ce projet a été menée entre 2021 et 2022 et a conduit à la rédaction d'un rapport intégrant les éléments suivants :

- Contexte de mise en œuvre du SAGE ;
- Méthodologie d'évaluation ;
- Bilan de l'avancement de mise en œuvre en 2022 ;
- Perspectives pour la fin de mise en œuvre ;
- Perspectives d'évolution dans le cadre de l'éventuelle révision du SAGE.

Sur la base des échanges du bureau d'octobre 2022, une deuxième version du rapport a été produite afin d'intégrer une priorisation des pistes de travail à engager afin d'augmenter le taux de réalisation à l'horizon 2025. Ces éléments ont été présentés et débattus lors du bureau du 21 février 2023. Les échanges ont permis de valider certaines propositions mais un délai supplémentaire a été accordé afin de permettre aux membres du bureau d'examiner le document et de transmettre leurs remarques avant le 28 février 2023. Une nouvelle version du rapport a donc été rédigée en intégrant les remarques formulées auprès de l'animatrice. Celui-ci a été transmis au bureau par mail le 7 mars 2023 pour validation. En l'absence de retour défavorable sur cette version en date du 14 mars 2023, le rapport a été jugé validé de fait par le bureau.

Le document définitif, disponible en annexe 4, a été transmis aux membres de la CLE le 6 avril 2023. Une présentation de cette étude a eu lieu lors de la CLE du 22 mars 2023.

Elaboration du Tableau de bord

La création du tableau de bord a été initiée en 2021 en parallèle du bilan présenté ci-dessus afin de munir le SAGE CB, et sa CLE en particulier, d'un outil de suivi annuel de la mise en œuvre du SAGE sur lequel s'appuyer. Le travail et les échanges conduits en 2021 et 2022 avaient permis d'identifier les indicateurs à intégrer dans le tableau de bord du SAGE CB, soit :

- 29 indicateurs structurants (hors aspect financier) ;
- 6 indicateurs financiers structurants ;
- 6 indicateurs transposés en données d'entrée, jugés comme utiles mais dont la fréquence d'actualisation est faible.

Un travail conséquent restait à produire visant à consolider la faisabilité technique de mise en œuvre de ce tableau de bord, intégrant notamment les étapes suivantes :

- Constitution d'une base de données dédiée (débutée mais non terminée) ;
- Récolte de l'ensemble des données depuis le début de la mise en œuvre (2015-2022) (débutée mais non terminée) ;
- Test des différents types de rendus pour chaque indicateur et retenir le plus pertinent (non débuté) ;
- Rédaction du rapport 2022 constituant la version test du tableau de bord (non débuté).

Cependant, ce travail n'a pas pu être mené en 2023 au regard du plan de charge de l'animatrice du SAGE vis-à-vis de ses autres missions, en particulier en lien avec un effondrement de berge survenu en avril 2023 ayant mobilisé une gestion de crise sur plusieurs mois.

Toutefois, l'élaboration du tableau de bord se poursuivra en parallèle de l'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE CB. En effet, de nombreuses données récoltées dans le cadre de cette étude pourront être mobilisées pour le tableau de bord. A noter toutefois, que l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux reste la priorité pour l'année 2024. La reprise du travail sur le tableau de bord dépendra donc de l'avancement de cette étude et du temps disponible restant après réalisation de toutes les tâches nécessaires à la mise en œuvre du SAGE en continu.

Organisation pour l'actualisation de l'état des lieux

Pour rappel, la proposition d'actualisation de l'état des lieux du SAGE CB a été validée par la CLE à l'unanimité le 23 mars 2022 dans le cadre du processus de révision. L'objectif étant d'appréhender l'évolution des enjeux du territoire afin de pouvoir se positionner sur une éventuelle révision du SAGE.

Un travail conséquent avait été réalisé en 2022 afin d'évaluer les besoins techniques, humains et financiers pour mener à bien ce projet. L'organisation et le contenu de cette étude ont été présentés dans leurs grands principes lors des bureaux et CLE de février et mars 2023.

En février 2023, la CAPB a validé le principe du recrutement d'un renfort en interne sur 3 ans, fléchi à 50% sur le SAGE CB dans le cadre de cette étude. Ce recrutement espéré durant l'été 2023 initialement n'a été concrétisé qu'au 1^{er} février 2024. En ce sens, le lancement de cette étude a été reporté jusqu'à l'arrivée de ce renfort en 2024.

Dans l'intervalle, l'animatrice a continué à travailler sur l'organisation de cette étude, notamment en proposant la mobilisation d'une commission « inter-outils » à la place des commissions thématiques ou géographiques habituelles. Cette commission a été proposée comme support au lancement de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE CB afin de replacer le contexte du SAGE et les liens existants avec les autres outils du territoire en matière de gestion de l'eau, d'aménagements et de milieux aquatiques ainsi que les territoires voisins. La préparation de cet événement a débuté en 2023 pour une tenue le 16 février 2024.

En complément, un échange a été organisé avec le BRGM le 24 octobre 2023 afin de définir les besoins d'accompagnement technique du SAGE pour cette étude sur le volet eaux souterraines .

A noter qu'un bureau/COTECH mutualisé est prévu le 15 mars 2024 afin de présenter les objectifs et attendus de cette étude, la méthodologie proposée et le calendrier prévisionnel associé. Ces éléments seront débattus afin de permettre le cadrage et la validation de la feuille de route de cette étude lors de la CLE du 4 avril 2024.

e) Commission géographique

Afin de répondre à la particularité du territoire des Côtiers basques, intégrant 9 bassins versants distincts, la CLE a validé à l'unanimité le 16 juin 2021, la création de commissions par bassin versant ou commissions géographiques sur le territoire du SAGE Côtiers basques, en complément des commissions thématiques existantes. Ces commissions, centrées sur un ou plusieurs cours d'eau, permettent ainsi d'aborder les différents enjeux du SAGE en transversalité (qualité de l'eau, aménagements, milieux, usages) à une échelle réduite mais cohérente, celle du bassin versant.

La feuille de route 2023 prévoyait la tenue d'une commission géographique ou d'une commission qualité de l'eau. Toutefois, comme évoqué précédemment, l'organisation d'une commission inédite « inter-outils » dans le cadre de l'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE a été proposée en substitution. En conséquence, aucune commission géographique n'a été organisée en 2023.

f) Communication

En continuité du travail mené sur le volet communication depuis 2021, plusieurs projets ou actions ponctuels ont été réalisés en 2023 en collaboration avec le service communication de la CAPB, afin de faire connaître le SAGE CB et ses actualités.

Projet vidéo

Pour rappel, le travail réalisé avec le prestataire Comédia production a conduit à l'élaboration de 4 vidéos d'1 à 2 minutes, en lien avec les 4 axes développés dans les documents du SAGE CB : qualité de l'eau, milieux naturels, aménagement et concertation. Un programme de diffusion des vidéos à large échelle avait alors été déployé via différents canaux en 2022.

NB : Lien pour visionner les 4 vidéos en version française et basque : <https://vu.fr/pntx>

En 2023, la diffusion de 2 de ces vidéos a été remobilisée via le compte Facebook de la CAPB, lors de 2 campagnes de sponsoring :

- avec la vidéo 3# aménagements, entre le lundi 22 mai et le mercredi 24 mai 2023, en ouverture de la semaine du développement durable ;
- avec la vidéo 1# qualité de l'eau, entre le lundi 28 août et le mercredi 30 août 2023, lors de la semaine mondiale de l'eau.

Ces deux campagnes ont été réalisées par ciblage des habitants des 19 communes du SAGE Côtiers basques. La 1^{ère} campagne a touché près de 20 000 personnes et la 2^{ème} campagne près de 40 000. En moyenne entre 50 et 60% des personnes regardent la vidéo + de 3 secondes, généralement la cible 35-45 ans. 500 et 1 200 personnes sur chacune des campagnes ont regardé la vidéo en totalité.

A noter que d'autres supports de diffusion des vidéos du SAGE ont été recherchés (ex : cinémas) sans aboutir pour le moment, au regard des coûts engendrés et des contraintes d'organisation.

Site internet

Depuis 2021, les contenus sur le SAGE s'organisent en 2 pages internet principales sur le site de la CAPB :

- Une page générale expliquant l'outil SAGE au sens large : <https://www.communaute-paysbasque.fr/vivre-ici/leau/les-schemas-damenagement-et-de-gestion-des-eaux-sage>
- Une page spécifique au SAGE CB : <https://www.communaute-paysbasque.fr/vivre-ici/leau/les-schemas-damenagement-et-de-gestion-des-eaux/sage-cotiers-basques>

Une mise à jour de ces pages a été réalisée en 2023 vis-à-vis des informations courantes et des documents téléchargeables, sans ajout de contenu additionnel spécifique.

En complément de ces pages structurantes, des actualités ont ponctuellement été publiées via le site de la CAPB et ses réseaux sociaux. Elles sont mobilisées pour faire vivre le SAGE CB et rendre compte du travail effectué. En 2023, 4 actualités sont parues en lien avec les différentes instances ou la diffusion de documents du SAGE :

Actualité	Date de parution	Lien
Bureau - 21/02/23	23/02/2023	https://www.communaute-paysbasque.fr/a-la-une-2/actualites/actualite/reunion-du-bureau-de-la-cle-du-sage-cotiers-basques-ce-21-fevrier-2023
CLE - 22/03/23	23/03/2023	https://www.communaute-paysbasque.fr/a-la-une-2/actualites/actualite/reunion-de-la-commission-locale-de-leau-cle-du-sage-cotiers-basques-du-22-mars-2023
Diffusion rapport d'activités 2022	14/04/2023	https://www.communaute-paysbasque.fr/a-la-une-2/actualites/actualite/le-rapport-dactivites-2022-du-sage
Diffusion bilan d'avancement de mise en œuvre du SAGE	24/04/2023	https://www.communaute-paysbasque.fr/a-la-une-2/actualites/actualite/bilan-davancement-de-mise-en-oeuvre-du-sage-2015-2022

Autres actions de communication

Au cours de l'année 2023, 3 autres actions de communication ont été réalisées :

- Adaptation de la charte graphique du SAGE selon les principes établis lors du projet vidéo et application aux rapports du SAGE à partir de 2023 (apport d'activités 2022 et bilan d'avancement de mise en œuvre du SAGE).
- Réflexion sur la mise en place d'un dossier numérique partagé pour le SAGE CB, afin de faciliter le partage de documents et d'informations aux différentes instances du SAGE. Une équipe Teams spécifique a été créée en ce sens le 11/01/2024. La mise en œuvre de cet outil est prévue dans la feuille de route 2024.
- Mise en place de la collaboration de communication avec le site Natura 2000 Mer & Littoral initiée en 2022, au travers la diffusion des invitations aux Rendez-vous scientifiques de Natura 2000 et de leur lettre d'informations aux membres de la CLE.

A noter également que l'animatrice avait été sollicitée par la commune d'Arcangues afin de réaliser une animation sur le SAGE CB lors de la semaine du climat en octobre 2023. Une animation avait été préparée en ce sens mais elle a été annulée à l'initiative de la commune d'Arcangues suite à un problème d'organisation. Le report de cette animation est envisagé en 2024.

2. Volet Qualité de l'eau

a) Suivi des actions et projets menés à l'échelle du territoire vis-à-vis de la qualité de l'eau

Afin de garantir une bonne qualité des eaux de baignade par rapport aux normes en vigueur et ainsi limiter la fermeture des plages, les collectivités travaillent et investissent depuis de nombreuses années à l'amélioration des installations et des réseaux d'assainissement à l'échelle des bassins versants en réponse aux objectifs et enjeux du SAGE CB. En lien avec les services opérationnels de la CAPB et en particulier le service Qualité de l'Eau et Gestion des Milieux Aquatiques (anciennement Eau de baignade, Qualité) de la Direction Littoral et Milieux Naturels, l'animatrice s'est attachée à suivre les actions menées en 2023 sur le territoire du SAGE CB :

- échanges avec les services en charge de l'assainissement (CAPB) ;
- suivi des études ou investigations spécifiques, sur des secteurs ciblés.

Bien que majoritaire, l'assainissement domestique n'est pas la seule source de dégradation de la qualité des eaux de baignade. Ainsi, l'animatrice reste en veille auprès des services dédiés à la gestion des rivières (Direction Cours d'eau Bassins versants) et au suivi de la qualité des cours d'eau (Service Qualité de l'Eau et Gestion des Milieux Aquatiques).

Par ailleurs, un suivi des projets et actions associés à l'algue *Ostreopsis* a été mené par l'animatrice en 2023 vis-à-vis de cette problématique récente sur notre territoire. De plus, l'animatrice reste en veille sur les projets de recherche en cours sur les Côtiers basques, notamment ceux portant sur la qualité des eaux littorales (réseau de suivis, projet Micropolit, travaux du GIS Littoral basque, etc.) ainsi que sur l'évolution de la Directive européenne Eaux de baignade.

De plus, l'animatrice a suivi l'élaboration du dispositif ERREKAGRI porté par la Direction Agriculture de la CAPB dont le plan d'actions, mis en œuvre à partir de novembre 2022 sur le territoire des Côtiers basques, vise à réduire les pollutions diffuses d'origine agricole. Une présentation de ce dispositif a été réalisée lors de la CLE du 22 mars 2023.

Ce travail de fond permet de connaître l'état d'avancement des actions conjointes menées en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et de les retranscrire auprès de la CLE, au travers notamment de la Commission Qualité de l'Eau.

b) Commission thématique Qualité de l'eau

La feuille de route 2023 prévoyait la tenue d'une commission qualité de l'eau ou d'une commission géographique. Toutefois, comme évoqué précédemment, l'organisation d'une commission inédite « inter-outils » dans le cadre de l'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE a été proposée en substitution. En conséquence, aucune commission qualité de l'eau n'a été organisée en 2023.

c) Autres démarches en lien avec la qualité de l'eau

Une problématique de qualité de l'eau a été rapportée au SAGE CB en 2023 en lien avec le débordement d'un déversoir d'orage à Ascaïn. L'animatrice a pris l'attache des directions de la CAPB dédiées à l'assainissement. Les éléments techniques obtenus ont montré que cette problématique est connue et prise en compte sur ce secteur, avec une étude structurante en cours de réalisation et la mise en œuvre d'actions visant une amélioration des systèmes d'assainissement. Un courrier de réponse a été transmis en ce sens le 23/06/2023.

Par ailleurs, le Président de la CLE et l'animatrice du SAGE ont été sollicités afin de partager leurs retours d'expériences et les projets menés sur le territoire en termes de qualité de l'eau :

- Mars 2023 : Entretiens avec une doctorante de l'UPPA afin d'échanger sur le volet qualité de l'eau dans le cadre de sa thèse sur le programme de recherche Micropolit ;
- 19 avril 2023 : Interview et visite de terrain avec un journaliste de Sud-Ouest au sujet de la porte à clapets de l'Uhabia afin de dresser le bilan en termes de qualité de l'eau de l'Uhabia après 10 ans de mise en service.

De plus, l'animatrice a échangé avec les équipes techniques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 64 et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne sur les actions de développement durable existantes et les possibilités de partenariats et de montage de projets sur la thématique de l'eau.

3. Volet Milieux naturels

a) Diffusion et valorisation de l'inventaire des zones humides du SAGE Côtiers basques

Dans la continuité de la diffusion engagée en 2019, les documents relatifs à l'étude d'inventaire des zones humides du territoire du SAGE CB sont disponibles en libre accès sur les pages internet du SAGE CB (<https://www.communaute-paysbasque.fr/vivre-ici/leau/les-schemas-damenagement-et-de-gestion-des-eaux/sage-cotiers-basques/inventaire-des-zones-humides>). En revanche, les données SIG ayant permis de constituer l'atlas sont disponibles uniquement sur demande auprès de l'animatrice. Ceci permet d'évaluer le cadre dans lequel ces demandes sont formulées, ainsi que la nature des demandeurs. En complément des sollicitations exprimées précédemment, 6 demandes supplémentaires ont été formulées en 2023 pour alimenter des diagnostics écologiques, étudier des possibilités de compensation ou dans le cadre de formation sur le thème des eaux pluviales :

Date transmission	Demandeur (MO)	Projets ciblés
27/02/2023	CAPB/N2000 la Rhune	Croisement données avec le Site Natura 2000 La Rhune
14/03/2023	CEN NA	Etude Trame verte et bleue sur le territoire Pays Basque : ajustement campagne terrain en fonction des données existantes
19/04/2023	CAPB/BKM environnement	Expertise écologique pour la création d'une nouvelle déchetterie sur la commune d'Urrugne (MO CAPB)
15/05/2023	Cerema	Formation interne Cerema 2023 sur la problématique d'assainissement pluvial en lien avec le zonage pluvial. Secteur cible : territoire de "Bayonne, Anglet, Biarritz, Boucau et Bidart"
02/06/2023	CAPB/IPP	Relocalisation de la STEP d'Archilua : étude des possibilités de compensation car terrain ciblé présente une zone humide
26/10/2023	Audap 64	Etat initial de l'Environnement du SCOT PBS

En complément, l'animatrice a été sollicitée ponctuellement dans le cadre de projets d'aménagement afin de vérifier si la zone en projet était identifiée comme une zone humide au titre du SAGE, et préciser les dispositions du SAGE à ce sujet.

Par ailleurs, à la demande de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, des échanges ont été menés en 2021/2022 avec différents partenaires dans l'objectif de la réalisation d'un inventaire global des zones humides à l'échelle du Pays basque afin d'acquérir ou d'actualiser la connaissance sur ce territoire. La CAPB s'est engagée à porter cette étude en s'appuyant sur l'accompagnement technique du Forum des Marais Atlantiques (FMA). L'animatrice du SAGE CB a été intégrée à ces démarches au regard de l'inventaire existant sur les côtières basques. Elle a participé notamment aux réunions suivantes en 2023 :

- Séminaire FMA du 28 février : Zones humides, résilience et changement climatique ;
- Réunion de travail CAPB du 12 mai pour l'avancement du cahier des charges ZH Pays Basque

b) Etude de l'impact de l'assainissement non collectif sur les milieux naturels

Dans la feuille de route 2022, il était indiqué que l'animatrice du SAGE suivrait l'avancement de cette étude portée par la DGA Eau, Littoral et Milieux naturels de la CAPB et participerait potentiellement la proposition d'un protocole et de sites pilotes sur les Côtiers basques. Cette étude n'a finalement pas été lancée en 2022 ; les équipes en charge de ces sujets ont été mobilisées sur d'autres projets.

La CAPB a souhaité relancer cette démarche en 2023 au travers la réponse à un appel à projets ACTE porté par la Région Nouvelle-Aquitaine. Un échange a été réalisé le 21 novembre 2023 entre l'animatrice et la cheffe de projet pour formaliser cette réponse. La décision liée à cette proposition sera connue en 2024.

c) Autres démarches en lien avec les milieux naturels

L'animatrice assure une veille vis-à-vis des actions et projets menés sur le territoire vis-à-vis des milieux naturels et notamment au travers d'échanges techniques avec les animateurs des sites Natura 2000 Nivelle et Mer & Littoral. En complément pour le site Mer & Littoral, l'animatrice du SAGE CB a participé aux rendez-vous scientifiques portant sur les algues vertes et les mousses marines. Les deux animatrices ont par ailleurs échangé sur le contenu du rendez-vous scientifique dédié au SAGE CB prévu le 5 février 2024.

L'animatrice est également restée en veille concernant les études en cours sur :

- la caractérisation des habitats naturels du 64 menée par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (programme national CARHAB) ;
- le diagnostic de la Trame Verte et Bleue du Pays Basque mené par la CAPB avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine ;
- l'amélioration des connaissances du phénomène du liga sur la côte basque menée par la CAPB et le GIS Littoral basque

De même, l'animatrice a suivi les projets de restauration de la continuité écologique réalisés en 2023 sur le territoire du SAGE CB :

- Arasement du barrage Darguy sur la Nivelle par la Fédération de pêche 64 ;
- Arasement du seuil de Bassilour sur l'Uhabia par la CAPB.

4. Volet Eau & Aménagement

a) SCoT Pays Basque & Seignanx

Le SCoT Pays Basque & Seignanx sollicite régulièrement l'animation du SAGE CB dans le cadre de son élaboration depuis 2019, afin de s'assurer de la cohérence de son contenu avec le SAGE CB. L'animatrice a notamment participé au COTECH de lancement de l'évaluation environnementale du SCoT PBS le 24 février 2023. Des échanges ont également été menés à plusieurs reprises et à plus large échelle entre le SCoT et la DGA Eau, Littoral et Milieux naturels de la CAPB, intégrant donc les enjeux du SAGE CB. L'animatrice s'est tenue informée de ces échanges.

b) Autres démarches en lien avec l'aménagement

L'animatrice a été sollicitée par plusieurs interlocuteurs dans le cadre de projets d'aménagements afin de préciser certains éléments ou vérifier la compatibilité de ces projets avec le SAGE Côtiers basques.

L'animatrice est également restée en veille concernant les études et réflexions en cours sur :

- la ressource en eau à l'échelle du Pays Basque (CAPB) ;
- l'élaboration du PLUi Côte Basque Adour et des PLUi Labourdins ;
- le projet d'élaboration d'un PAPI sur le territoire des Côtiers basques.

5. Volet Inter-SAGE & démarches partenariales

a) SAGE Adour aval

L'animatrice du SAGE CB a été mobilisée au cours de toute la phase d'élaboration entre 2015 et 2022 afin de s'assurer de la cohérence de son contenu avec le SAGE CB voisin. Le SAGE Adour aval a ensuite été officiellement approuvé par arrêté inter-préfectoral le 8 mars 2022, engageant sa phase de mise en œuvre. Dans ce cadre, les animateurs ont échangé à plusieurs reprises sur le plan technique en lien avec les sujets relatifs aux deux SAGE et en particulier concernant :

- Les projets phares de 2023/2024 intéressant les 2 SAGE, dont l'étude des flux de nutriments à l'échelle du bassin de l'Adour et les études d'inventaires zones humides (Pays Basque et Adour) ;
- Les opportunités de collaboration inter-SAGE : participation à l'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE CB et aux commissions thématiques, études communes, etc.

Sur le plan administratif, l'animatrice a également engagé les démarches nécessaires à la validation de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du SAGE Adour aval, intégrant la CAPB.

b) Evolution de l'outil SAGE

L'animatrice assure un suivi de l'évolution de l'outil SAGE, dans la continuité de l'étude nationale d'évaluation de la politique des SAGE réalisée entre 2020 et 2022 à la demande du Ministère de la transition écologique - Direction de l'eau et de la biodiversité. Un projet de Décret SAGE est notamment en cours d'élaboration sur la base des recommandations formulées en conclusion de cette étude.

Dans le cadre de cette veille, l'animatrice a notamment participé à :

- la conférence organisée le 12 janvier par Gest'eau sur les modalités de révisions et modifications de SAGE ;
- la commission des Présidents de CLE organisée le 18 octobre par l'Association Nationale des Elus des Bassins (ANEB).

c) Comité de Bassin Adour-Garonne et réseaux des SAGE

L'animatrice assiste habituellement à la Commission Territorial Littoral organisée par le Comité de bassin Adour-Garonne mais elle n'a pas pu participer à celle du 4 juillet 2023 à Audenge (33), sans possibilité de visioconférence.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération inter-SAGE, l'animatrice a participé à :

- La conférence : Comment s'appuyer sur les SAGE pour décliner la politique "eaux pluviales" dans les territoires, organisée le 10 octobre en distanciel par IdéalCO ;
- La séminaire Life Eau & Climat du 16 novembre, organisée l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

d) Gouvernance locale fonds européens FEAMPA

La CLE du SAGE CB a été sollicitée par courrier le 8 août 2023 afin de siéger au sein de la gouvernance locale chargée de l'attribution des crédits des Fonds Européens pour les Affaires Maritimes la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) à l'échelle du littoral Pays Basque et Sud-Landes. L'animation de cette gouvernance nommée Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) du territoire Sud Landes Pays Basque est assurée par la CAPB par délégation de la Région Nouvelle-Aquitaine. La stratégie de mobilisation des fonds obtenus pour ce territoire s'articule autour de deux objectifs :

- Accompagner les adaptations de l'économie bleue face au changement climatique ;
- Valoriser et transmettre la culture marine du sud-ouest aquitain.

Le président de la CLE a répondu favorablement à cette sollicitation. La réunion de lancement initialement prévue le 25 septembre 2023 a été reportée à une date ultérieure en 2024.

6. État d'avancement global – Résumé des actions phares de 2023

Sur le plan administratif, l'évolution du référent de la commune de St-Pée-sur-Nivelle au sein de la CLE a nécessité le lancement d'une procédure de modification de la CLE qui s'est achevée par la délivrance d'un nouvel arrêté daté du 26 septembre 2023.

Sur le plan technique, un important travail a été mené en 2023 afin de préparer l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE, dont le lancement a été reporté en février 2024 dans l'attente du recrutement du renfort dédié à cette étude. Au-delà des réflexions et outils développés pour organiser le travail technique de fond, les principales actions visaient à préparer le bureau et la CLE au lancement de cette étude. Celles-ci se sont matérialisées notamment par la présentation de la démarche dans ses grands principes lors des instances de février et mars 2023 et par l'organisation de la commission « inter-outils » en février 2024 afin de replacer le contexte global du SAGE.

Par ailleurs, le travail réalisé en 2023 a permis de finaliser le bilan d'avancement de mise en œuvre du SAGE CB 2015-2022, dont le rapport a été validé par le bureau le 14 mars 2023. Les conclusions et pistes de travail formulées à l'issue de cette étude viendront alimenter les réflexions dans le cadre de l'actualisation de l'Etat des lieux.

De plus, plusieurs actions ont été réalisées sur le volet communication afin de mieux faire connaître le SAGE CB (diffusion des vidéos du SAGE par exemple) et d'élargir le partage de connaissance au travers de la collaboration avec le site Natura 2000 Mer & Littoral notamment.

III. Budget

Pour l'année 2023, les dépenses liées à l'animation concernent :

- les charges directes du poste de l'animatrice (1/2 ETP, soient 110 jours) : 23 166,13 € ;
- les charges indirectes (forfaitaire, 20%) : 4 633,22 € ;

Le total des dépenses liées à l'animation s'élève donc à **27 799,20 €**.

Par ailleurs, le montant total lié à la mise en œuvre des outils de **communication** pour le SAGE CB en 2023 s'élève à **1 200 € TTC** (1 000 € HT) vis-à-vis des campagnes de Boost des vidéos sur Facebook.

En complément, l'**organisation des commissions** du SAGE CB en 2023 implique une dépense globale de **100 € TTC** (94,79 € HT) en traiteur. Aucune location de salle externe à la structure n'a été mobilisée en 2023 (report commission inter-outils sur 2024).

Le coût global 2023 s'élève à 28 894,14 € HT sans dépassement de l'enveloppe estimative initiale de 46 956 € HT, qui intégrée notamment la charge du poste renfort attendu. Le versement des aides de l'Agence de l'Eau sera sollicité en 2024.

IV. Perspectives 2024

Le travail de fond obligatoire à réaliser en continu dans le cadre de la mise en œuvre sera bien évidemment mené en 2024 (composition de la CLE, animation des instances, tâches administratives et financières, suivi de mise en œuvre du SAGE, rédaction des avis, etc.).

Concernant les projets ponctuels, l'année 2024 sera centrée autour d'un projet structurant pour la poursuite du SAGE CB, à savoir l'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE en vue d'une potentielle révision. Le travail nécessaire à engager pour respecter nos ambitions sur cette étude conditionneront grandement les possibilités de poursuite et/ou de développement d'autres projets ponctuels en 2024. Ainsi, en fonction de l'avancement de cette étude, il est envisagé de poursuivre l'élaboration du tableau de bord du SAGE CB et quelques projets de communication, sans certitude toutefois de réalisation pour 2024.

V. Annexes

Annexe 1 : Réunions et rencontres réalisées par l'animatrice du SAGE CB en 2023

Date	Objet	Lieu
12/01/2023	Webconférence Gest'eau - Révisions et modifications de SAGE	Visioconférence
19/01/2023	Echange Chambre d'agriculture 64 pour état d'avancement SAGE CB	Visioconférence
25/01/2023	Formation partielle outil Métabase pour le tableau de bord	Urrugne
27/01/2023	Réunion Restitution étude ressource en eau PB	Visioconférence
02/02/2023	Réunion présentation Dispositif ERREKAGRI (agriculteurs et partenaires)	St-Pée/Nivelle
14/02/2023	Point d'avancement avec Président – bilan 2022 + feuille de route 2023 + préparation bureau	Bidart
15/02/2023	Réunion service communication CAPB pour projets communication SAGE CB	Urrugne
21/02/2023	Réunion du bureau de la CLE SAGE CB	Urrugne
24/02/2023	COTECH de Lancement de l'évaluation environnementale du SCoT PBS	Bayonne
28/02/2023	Séminaire FMA : Zones humides, résilience et changement climatique	Visioconférence
13/03/2023	RDV scientifique N2000 Mer & Littoral sur les algues vertes	Visioconférence
15/03/2023	Echange Doctorante UPPA dans le cadre de sa thèse sur Micropolit	Visioconférence
17/03/2023	Echange SPL d'exploitation du port départemental de SJL/Ciboure pour connaissance organisation nouvelle structure et missions/projets	Ciboure
22/03/2023	Réunion de la CLE du SAGE CB	Urrugne/Visio
24/03/2023	Echange prise de poste animatrice N2000 Baie de Txingudi	Urrugne
27/03/2023	Interview journaliste sur les algues vertes	Téléphone
03/04/2023	RDV scientifique N2000 Mer & Littoral sur les mousses marines	Visioconférence
04/04/2023	Echange N2000 Mer & Littoral pour organisation RDV scientifiques	Téléphone
11/04/2023	Point d'avancement avec Président – organisation rendu avis Atlantal	Téléphone

Date	Objet	Lieu
13/04/2023	Echange Police de l'eau sur dossier d'autorisation Atlantal	Téléphone
18/04/2023	Echange CMA 64 sur les actions de développement durable existantes et les possibilités de partenariats et de montage de projets	Visioconférence
19/04/2023	Interview journaliste Sud-Ouest avec M. BÉRARD porte à clapets de l'Uhabia	Bidart
26/04/2023	COPIL Déchets flottants estuaire de l'Adour (Région NA)	Bayonne
10/05/2023	Participation au GP activités industrielles et artisanales pour l'élaboration de l'arrêté interdépartementale sécheresse	Visioconférence
10/05/2023	Echange M. Miqueu avec M. BÉRARD suite à demande pour accompagnement transition écologique et changement climatique en lien avec AEAG et Région	Bidart
12/05/2023	Réunion de travail CAPB pour avancement cahier des charges ZH Pays Basque	Urrugne
25/05/2023	Echange commune Arcangues pour animation semaine du Climat	Téléphone
30/05/2023	Echange CCI Bayonne sur les possibilités de partenariats et de montage de projets sur la thématique de l'eau	Visioconférence
29/06/2023	Echange Dir. Cours d'eau Bassins versants CAPB sur futur PAPI Côtiers basques	Urrugne
02/08/2023	Point d'avancement avec Président – organisation rendu avis dossiers STEP Bidart et seuil d'Aetzegaria	Téléphone
10/08/2023	Echange avec OT PB sur missions Eaux/SAGE en lien avec le tourisme	Urrugne
30/08/2023	Echange N2000 Mer & Littoral pour préparation RDV scientifiques sur le SAGE	Urrugne
05/09/2023	Echange Dir. Investissement, Patrimoine et Planification Eau et assainissement CAPB sur dossier d'autorisation STEP Bidart	Téléphone
11/09/2023	Point d'avancement avec Président – rendus avis et préparation bureau	Téléphone
15/09/2023	Echange DDTM 64 sur avancement projets SAGE CB	Visioconférence
10/10/2023	Conférence : Comment s'appuyer sur les SAGE pour décliner la politique "eaux pluviales" dans les territoires	Visioconférence
18/10/2023	Commission des Présidents de CLE - ANEB	Visioconférence
20/10/2023	Réunion du bureau de la CLE SAGE CB	Visioconférence
24/10/2023	Echange BRGM pour définition des besoins d'accompagnement technique pour l'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE sur le volet souterrain	Visioconférence
16/11/2023	Séminaire Life Eau & Climat	Visioconférence
21/11/2023	Réunion interne préparation arrivée renfort et organisation des missions	Urrugne
21/11/2023	Echange SPANC sur réponse à appel à projet ACTE - projet ANC sur BV CB	Urrugne
22/11/2023	COTECH SAGE Adour Aval	Visioconférence
28/11/2023	COTECH bilan saison Eau de baignade 2023	Urrugne
05/12/2023	Réunion SAGE CB/AA pour bilan 2023, avancement projets et perspectives	Bayonne
14/12/2023	Point d'avancement avec Président - SAGE CB	Téléphone
20/12/2023	Séminaire 10 ans du GIS Littoral basque	Biarritz

Annexe 2 : Composition de la CLE du SAGE CB en 2023

Composition de la CLE du SAGE Côtiers basques 2023						
Collège	Structure	Représentant	Bureau	Commune d'origine SAGE CB	Nombre total	Représentativité
Collège des collectivités territoriales	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	Mme Emilie DUTOYA	oui	Ciboure	27	56%
	Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques	Mme Patricia ARRIBAS-OLANO	non	Saint-Jean-de-Luz		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	M. Jean-Louis FOURNIER	non	Ascaïn		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Mme Solange DEMARCO EGUIGUREN	non	Biriatou		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Mme Maider AROSTEGUY	non	Biarritz		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	M. Mathieu KAYSER	oui (VP)	Biarritz		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	M. Cédric CROUZILLE	non	Anglet		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Mme Marie-José MIALOCQ	non	Arbonne		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON	non	Hendaye		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Mme Marie-Pierre BURRE CASSOU	non	Guétary		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	M. Didier MAISTERRENA	oui	Arcangues		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	M. Claude MOUNOLE	non	hors SAGE CB (Larressorre)		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Mme Valérie DEQUEKER	non	Anglet		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	M. Emmanuel ALZURI	non	Bidart		
	Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque-Seignanx	M. Ramuntxo GOYHETCHE	non	Ahetze		
	Syndicat Kosta Garbia	M. Marc CAMPANDEGUI	oui	Bidart		
	Mairie de Bidart	M. Marc BÉRARD	oui (P)	Bidart		
	Mairie d'Ainhoa	M. Michel IBARLUCIA	non	Ainhoa		
	Mairie de Ciboure	M. Peio DUFAU	oui (VP)	Ciboure		
	Mairie d'Espelette	M. Jean-Marie IPUTCHA	non	Espelette		
	Mairie de Sare	M. Thomas LAFITTE	oui (VP)	Sare		
	Mairie de Souraïde	M. Thierry SANSBERRO	non	Souraïde		
	Mairie de Saint-Pée-sur-Nivelle	M. Jean-Philippe FRANCISCO	oui	Saint-Pée-sur-Nivelle		
	Mairie d'Urrugne	M. Nikolas REGERAT	non	Urrugne		
	Mairie d'Ustaritz	M. Mikel GOYHENETCHE	non	Ustaritz		
	Syndicat Mixte Bil Ta Garbi	M. Daniel ARRIBERE	oui	hors SAGE CB (Bayonne)		
	Syndicat intercommunal de la Baie de St Jean de Luz-Ciboure	M. Jean-François IRIGOYEN	non	Saint-Jean-de-Luz		

Composition de la CLE du SAGE Côtiers basques 2023						
Collège	Structure	Représentant	Bureau	Commune d'origine SAGE CB	Nombre total	Représentativité
Collège des usagers	Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne - Pays Basque		oui		13	27%
	Centre Régional de la Propriété Forestière		non			
	Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques		oui			
	Cluster Eurosima		non			
	Agence d'Attractivité et de Développement Touristiques		non			
	Comité Local des Pêches Maritimes de Bayonne		non			
	Conseil de Développement du Pays Basque		non			
	Euskal Herriko Laborantza Ganbara		oui			
	Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques		oui			
	Sepanso		oui			
	Surfrider Foundation		non			
	UFC que choisir		non			
	Chambre des métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques		non			
Collège de l'Etat	M. Le Préfet coordonnateur de bassin ou son représentant		non		8	17%
	M. Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant		non			
	M. le Directeur de la DREAL Nouvelle Aquitaine ou son représentant		non			
	M. le Directeur de la DDTM des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant		oui			
	M. le Directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral ou son représentant		non			
	M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant		non			
	M. le Directeur de l'Agence de l'eau Adour Garonne ou son représentant		oui			
	M. le Directeur de la délégation inter-régionale de l'OFB ou son représentant		oui			
					48	100%

Annexe 3 : Bilan des dossiers accordés au titre de la Loi sur l'eau sur le périmètre du SAGE CB en 2023

Précisions pour la bonne lecture du tableau :

Seuls les dossiers ayant fait l'objet d'une décision de la Police de l'eau durant l'année 2023 sont intégrés à ce tableau. Les dossiers déposés en 2023 mais étant toujours en cours d'instruction seront comptabilisés dans le bilan 2024.

L'extraction de ces données est réalisée à l'échelle de la commune entière or le SAGE CB intègre les 5 communes suivantes de manière partielle : Anglet, Arcangues, Espelette, Souraïde, Ustaritz. Ainsi certains dossiers de ces communes peuvent ne pas concerner le SAGE CB.

Type de dossier	Intitulé	Commune concernée
Modification Autorisation	PAC remise en état de la Nivelle au droit de l'ancienne pisciculture	Ainhoa
Déclaration	Curage de la passe à poisson sur le Lapitxuri et le fossé de réception de l'exutoire	Ainhoa
Déclaration	Projet immobilier sur l'ancien Centre Technique Municipal Rue des Quatre Cantons	Anglet
Déclaration	Rabatement de nappe pour projet de construction de cinq bâtiments – domaine des 5 cantons	Anglet
Déclaration	Rabatement de nappe pour projet de construction de deux bâtiments – opération Corisande	Anglet
Déclaration	Lotissement DOKHELAR Arbonne Enfouissement d'une conduite EU D200	Arbonne
Déclaration	Curage du canal de dérivation du ruisseau d'Alotz Moulin Errotachipia sur la commune d'Arcangues	Arcangues
Déclaration	Projet résidence Jauregi Borda Arcangues	Arcangues
Déclaration	Reprise par enrochement de la berge du Larrun	Ascaïn
Déclaration	Création de deux piézomètres à Ascaïn	Ascaïn
Déclaration	Aménagement d'un ensemble immobilier Izotzagerria - rabatement de nappe et gestion eaux pluviales	Ascaïn
Déclaration	Mise en place de 2 piézomètres pour essais de pompage en phase avant-projet et la mise en place d'un rabatement temporaire de la nappe en phase travaux dans le cadre d'un projet immobilier	Biarritz
Modification Autorisation	PAC travaux de confortement des falaises de la côte des Basques	Biarritz
Déclaration	Extension DRE VINCI	Biarritz
Déclaration	Rabatement de nappe – création d'un ensemble résidentiel Océanis	Biarritz
Déclaration	Arasement du seuil de Bassilour	Bidart
Déclaration	Curage intérieur OT 1870 sur un affluent de l'Uhabia	Bidart
Déclaration	Mise en place de piézomètres dans le cadre du projet de redimensionnement de la station d'épuration de Bidart	Bidart
Déclaration	Régularisation de piézomètres et déclaration de la gestion des eaux pluviales dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier situé rue d'Olhette	Ciboure
Déclaration	Rejets d'eaux pluviales projet résidence AIA	Hendaye
Modification Autorisation	Projet d'aménagement Trikalde – PAC	Saint-Jean-de-Luz
Déclaration	Mise en place ZMEL dans la baie de Saint-Jean-de-Luz Ciboure et la rivière Nivelle	Saint-Jean-de-Luz
Déclaration	Requalification de l'aire de grand passage	Saint-Pée-sur-Nivelle
Déclaration	45ème rallye du Labourd	Saint-Pée-sur-Nivelle
Déclaration	Consolidation d'un enrochement existant	Saint-Pée-sur-Nivelle
Déclaration	Construction collège SEASKA	Saint-Pée-sur-Nivelle
Déclaration	Réparation d'urgence du pont d'Arpendiztegia sur l'Aniberreko erreka	Urrugne
Déclaration	Renouvellement de la canalisation de transfert AEP – Urrugne	Urrugne
Modification Autorisation	Remplacement de la station d'épuration du lotissement d'Hemeretziak par un poste de refoulement eaux	Ustaritz
Déclaration	Retrait d'embâcles sur le DPF de la Nive	Ustaritz
Déclaration	Réparation OH Ligne Bayonne / St Jean-Pied-de-port	Ustaritz

Annexe 4 : Bilan d'avancement de mise en œuvre 2015-2022



schéma D'aménagement ET DE GESTION DES EAUX

sage CÔTIERS BASQUES

BILan D'avancement

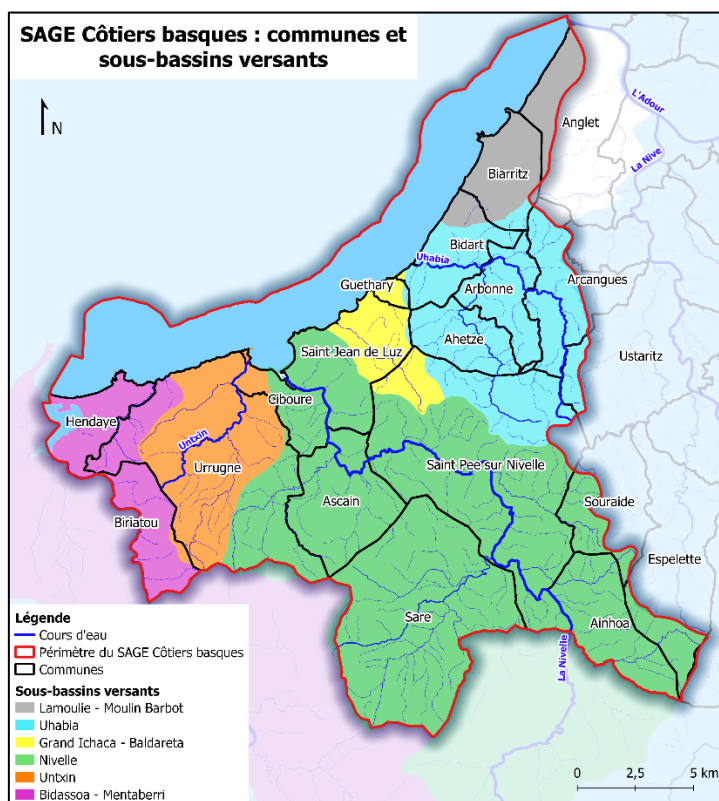
DE mise en œuvre 2015-2022

Sommaire

I.	Contexte de mise en œuvre du SAGE.....	3
II.	Méthodologie	3
III.	Bilan de l'avancement de mise en œuvre en 2022.....	5
IV.	Perspectives pour la fin de mise en œuvre.....	6
V.	Perspectives d'évolution dans le cadre de l'éventuelle révision du SAGE.....	8
VI.	Annexes.....	8
	Annexe 1 : Récapitulatif des dispositions du SAGE.....	8
	Annexe 2 : Récapitulatif des règles du SAGE	11
	Annexe 3 : Répartition des dispositions par classe de réalisation.....	13
	Annexe 4 : Récapitulatif des pistes de travail pour la fin de mise en œuvre du SAGE.....	16

I. Contexte de mise en œuvre du SAGE

Depuis son approbation par l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2015, le SAGE Côtiers basques est dans sa première phase de mise en œuvre pour une durée de 10 ans. Les 77 dispositions de son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) (Annexe 1) et les 5 règles de son règlement (Annexe 2) s'exercent donc sur l'ensemble de son territoire regroupant 19 communes et 9 bassins versants, et sont à prendre en compte pour tous projets et activités liés à l'eau.



Dans le cadre de l'animation du SAGE Côtiers basques, il paraissait opportun de réaliser un bilan à mi-parcours de l'état d'avancement de ces dispositions afin d'organiser au mieux la poursuite de la mise en œuvre et d'anticiper les améliorations et compléments à apporter dans le cadre d'une éventuelle révision du SAGE. Le présent rapport constitue donc une synthèse de la mise en œuvre du SAGE CB sur la période fin 2015-2022.

L'avancement de ce travail a été présenté à plusieurs reprises aux membres de la CLE et son bureau entre 2021 et 2023.

A noter qu'un tableau de bord est élaboré en parallèle depuis fin 2021 afin de munir le SAGE CB, et sa CLE en particulier, d'un outil de suivi de la mise en œuvre sur lequel s'appuyer. Une version test du tableau de bord devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2023.

II. Méthodologie

L'animatrice du SAGE, Audrey LEFRANÇOIS, et Pierre CHATELAIN, stagiaire sur l'été 2021, ont engagé un important travail visant à rechercher et récolter les données et informations nécessaires à l'évaluation de la réalisation des dispositions du SAGE sur le territoire des Côtiers basques. En ce sens, de nombreux échanges et rencontres ont été réalisés en 2021 et 2022 avec les différentes directions de la CAPB et les partenaires techniques externes, dont les principaux sont répertoriés dans le tableau suivant.

Date	Structure	Personne ressource
27/07/2021	CAPB – Direction QFS (Cours d'eau, captages AEP)	Katixa HUGUENARD
29/07/2021	CAPB – Direction QFS (Assainissement)	Eric BOURNEAUD
03/08/2021	CAPB – Direction IPP (Eaux pluviales)	Dominique SALGADO
09/08/2021	Chambre d'Agriculture 64	Julien BOYER
09/08/2021	CNBSA	Rémi GUISIER
21/10/2021	CCI Bayonne	Francis LAPORTE
08/11/2021	Association La Pagaie sauvage	Lise DURANTOU
01/12/2021	Fédération de pêche 64/AAPPMA Nivelle/Migradour	Olivier BRIARD
06/12/2021	CRPF	Luc-Olivier DELEBECQUE
08/12/2021	INRAE	Etienne PREVOST
09/02/2022	Syndicat intercommunal de la Baie de St Jean de Luz-Ciboure	Emmanuel BRUZY
10/02/2022	Natura 2000 Mer & Littoral et Natura 2000 Nivelle	Inès ALMANDOZ, Mikel CHERBERO
17/02/2022	DDTM 64	Cyrielle DUCROT
25/02/2022	EHLG	Iker ELOSEGI
28/02/2022	Département 64 (Biodiversité)	François ESNAULT
08/03/2022	CEN Nouvelle-Aquitaine/CATZH	Thierry LAPORTE
11/03/2022	Comité Local des Pêches Maritimes de Bayonne	Nicolas SUSPERREGUI
15/03/2022	DREAL Nouvelle-Aquitaine (ICPE)	Frédéric DUBERT
15/03/2022	Département 64 (EEE routes)	Céline DELACROIX
21/04/2022	BRGM	Jérôme BARRIERE
02/05/2022	CEN Nouvelle-Aquitaine	Tangi LE MOAL
03/05/2022	CAPB – Direction QFS (boues STEP, rejets non domestiques)	Eric BOURNEAUD
04/05/2022	CAPB – Direction IPP (Etude ressource AEP)	Laurent CHAUVIERE
04/05/2022	CMA 64	Marc PLAZA, Laetitia MARTIN
05/05/2022	CAPB – Direction CEBV (GEMAPI)	Aritz ARZAK, Alexandre RIBES
09/05/2022	GIS Littoral basque	Aurélie BOCQUET-ESCOURROU
17/05/2022	Département 64 (Ports)	Julie WALKER
01/06/2022	CAPB – Directions Economie et QFS (Projet Eau et Agriculture)	Lara BRION, Katixa HUGUENARD
20/06/2022	CAPB – Direction ELMN (ANC)	Maitena TELLECHEA
21/06/2022	ONF	Christophe CHAULIAC

Sur la base de ces échanges et des données disponibles, chaque disposition du SAGE a été classée dans une des 5 catégories suivantes :

Etat de réalisation	Définition
Terminé	Actions ou études ponctuelles étant terminées en 2022
Réalisé en continu	Actions ou études récurrentes étant réalisées en continu
Partiellement réalisé	Actions ou études ponctuelles ou récurrentes étant partiellement réalisées en 2022 (partie non engagée ou incomplète)
En cours	Actions ou études ponctuelles ou récurrentes pour lesquelles les réflexions sont engagées en 2022 mais ne découlant pas encore sur une réalisation opérationnelle
Non réalisé	Actions ou études ponctuelles ou récurrentes non réalisées en 2022 (programmation en fin de mise en œuvre ou difficultés)

Le travail se poursuivant au quotidien sur le territoire, il a été décidé de manière arbitraire de prendre en compte les informations récoltées jusqu'au 30 juin 2022 afin de constituer le présent bilan. La recherche et la récolte des données se poursuivront bien évidemment sur la suite de la mise en œuvre et seront capitalisées dans le

cadre des différents outils de suivis du SAGE (tableau de suivi de mise en œuvre, tableau de bord, rapport d'activités, etc.).

Le détail de la répartition des dispositions par classe de réalisation est disponible en annexe 3.

Remarque : les 5 règles du SAGE sont, de fait, associées à certaines dispositions du PAGD. En ce sens et pour plus de lisibilité, cette classification a été appliquée uniquement sur les 77 dispositions du PAGD.

III. Bilan de l'avancement de mise en œuvre en 2022

L'évaluation réalisée entre 2021 et 2022 a conduit au bilan présenté dans le tableau suivant.

Etat de réalisation	Nombre de dispositions	Pourcentage
Terminé	7	9,1 %
Réalisé en continu	38	49,4 %
Partiellement réalisé	25	32,5 %
En cours	5	6,5 %
Non réalisé	2	2,6 %
Total	77	100 %

D'après ces éléments, on peut considérer que 45 dispositions (terminé + réalisé en continu) sont pleinement engagées sur le territoire du SAGE, soit 58% du PAGD. **Les 7 actions « terminées »** relèvent principalement de la réalisation de l'inventaire des zones humides du SAGE, finalisé en 2019 (D.1-1.a, D.1-1.b, D.1-1.c) et de la définition des zones à enjeu sanitaire et environnemental (B.0-1.a). A noter également que la modification de la réglementation vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces verts (Loi Labbé) a rendu 2 dispositions obsolètes (B.4-1.a, B.4-1.b) ; elles sont donc considérées terminées.

Les **38 dispositions « réalisées en continu »** concernent les 4 grandes thématiques du SAGE (Annexe 3). Cela intègre notamment :

- **pour le volet transversal** : des actions d'animation et de communication du SAGE (A.1-3.b, A.2-1.a, A.2-1.b, A.2-2.c, A.2-3.a) et des dispositions sur la gestion des eaux de baignade (A.3-1.a) et des déchets flottants (A.3-2.b) ;
- **pour la qualité de l'eau** : des dispositions sur l'assainissement et notamment l'amélioration de la connaissance du patrimoine constituant la règle 1 (B.1-1.a) et des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques (ports - B.2-3.a et agriculture - B.3-2.a) ;
- **pour l'eau et l'aménagement** : des dispositions en lien avec les documents d'urbanisme SCoT et PLU (compatibilité, zonages, etc.), la gestion des eaux pluviales dont la règle 3 (C.2-1.a) vis-à-vis de la réalisation des schémas directeurs, l'alimentation en eau potable dont la règle 4 (C.4-2.b) visant à encourager la gestion patrimoniale des réseaux, et la prévention des inondations ;
- **pour les milieux naturels** : des mesures de gestion des cours d'eau et notamment la règle 5 (D.2-2.b) ciblant la préservation et l'entretien des ripisylves et des dispositions à l'échelle des bassins versants (têtes de bassin, lien terre-mer et littoral).

En complément, 30 dispositions (partiellement réalisé + en cours) sont engagées, soit 39% du PAGD, mais celles-ci mériteraient d'être complétées ou améliorées afin d'atteindre les objectifs fixés.

Cinq dispositions sont considérées « en cours » car actuellement peu avancées sur le plan opérationnel mais les réflexions sont menées à l'échelle du territoire du SAGE. Cela concerne notamment le volet « eau et aménagement » avec l'élaboration d'un guide pour la bonne prise en compte du SAGE auprès des urbanistes et aménageurs (C.1-1.b), la valorisation des eaux pluviales (C.2-2.b) et la réduction de la vulnérabilité de la ressource en eau en quantité et qualité (C.4-2.c). Les deux autres dispositions en cours relèvent de la mise à jour des autorisations de déversement des eaux usées non domestiques (B.2-2.a) et de la révision du SAGE (A.1-3.a).

Les **25 dispositions considérées comme « partiellement réalisées »** visent les 4 grandes thématiques du SAGE (Annexe 3). Cela intègre notamment :

- **pour le volet transversal** : des actions d'animation et de suivi du SAGE (A.1-1.a, A.1-2.a, A.1-2.b) pour lesquelles la constitution du tableau de bord (en cours) permettra de combler les lacunes existantes ; et des actions de communication auprès du grand public, des élus et des professionnels (A.2-1.c, A.2-2.a, A.2-2.b) ;
- **pour la qualité de l'eau** : des dispositions sur l'assainissement collectif (B.1-3.b) et non collectif (B.1-3.a) dont l'identification et la mise en conformité des branchements non conformes constituant la règle 2 (B.1-1.d), des actions visant une meilleure connaissance et un accompagnement des entreprises dans la gestion de leurs effluents (B.2-1.a, B.2-1.b, B.2-2.b) et des dispositions encourageant des pratiques agricoles compatibles avec la qualité des milieux (B.3-1.a, B.3-2.b, B.3-2.c, B.3-3.a) ;
- **pour l'eau et l'aménagement** : une disposition sur la rationalisation de l'utilisation de la ressource en eau (C.4-1.b) ;
- **pour les milieux naturels** : des mesures de protection et de gestion des zones humides et des espaces boisés (D.1-2.a, D.2-3.b), des dispositions favorisant le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau et des milieux propices aux poissons migrateurs (D.2-1.a, D.3-1.a, D.3-1.b) ; et des actions en lien avec les espèces exotiques envahissantes (D.3-2.a, D.3-2.b, D.3-2.c).

Enfin, **2 dispositions ne sont pas engagées et donc non réalisées à ce jour**, soit 2,6% du PAGD. Concernant la disposition C.1-3.c visant la préservation et la renaturation des cours d'eau en zone urbaine, cela s'explique vis-à-vis du calendrier de mise en œuvre, avec une programmation de cette mesure en année 9 sur 10 du cycle de mise en œuvre. A noter toutefois que des réflexions sont menées à l'échelle du Pays Basque sur ces sujets en lien avec la compétence GEMAPI mais aucune décision/action n'a été prise pour le moment sur le secteur Côtiers basques.

A propos de la disposition A.3-2.a ciblant la réalisation d'une étude complémentaire aux diagnostics socio-économiques des sites Natura 2000, il ne s'agit pas ici d'une question de calendrier. En effet, la disposition telle que rédigée actuellement implique plusieurs difficultés. Tout d'abord, cette étude doit s'appuyer sur les diagnostics réalisés sur les sites Natura 2000 du périmètre, or certains d'entre-deux sont en cours d'actualisation et les périmètres des sites Natura 2000 ne concernent qu'une faible proportion du territoire du SAGE. Cette étude devant porter sur l'ensemble du SAGE, il existe ainsi une grande disparité de données disponibles entre les sites Natura 2000 et le reste du territoire. Par ailleurs, une étude sur ces thématiques en dehors du cadre Natura 2000 a été initiée par l'OFB mais n'a pas abouti pour le moment. A ce jour, aucune étude spécifique n'a donc été lancée sur ce volet au regard de ces difficultés et des priorités de mise en œuvre du SAGE. L'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE à venir permettra probablement de répondre aux attentes de cette disposition.

IV. Perspectives pour la fin de mise en œuvre

Le 8 décembre 2025 constituant la date officielle de fin de mise en œuvre du premier cycle du SAGE Côtiers basques, il reste environ 3 ans afin de poursuivre et engager les démarches permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le PAGD et le règlement du SAGE. Sur la base de l'analyse précédente et au-delà du maintien des actions menées en continu sur l'ensemble du PAGD, l'accent devra être mis sur 32 dispositions considérées actuellement comme partiellement réalisées, en cours ou non réalisées. Pour cela, 22 pistes de travail sont développées par thématique en annexe 4. Ce tableau précise pour chaque action :

- les maîtres d'ouvrages associés, avec les acteurs porteurs des actions (**en gras**) et les structures supports (non gras)
- le degré de faisabilité, avec un code couleur « feu tricolore » :
 - **en vert** : action nécessitant essentiellement un travail technique et/ou des échanges internes entre les directions de la CAPB → réalisation de l'action possible à court terme sous réserve de validation ;

- **en orange** : action nécessitant en plus du travail technique, à moyen terme, le développement de partenariats et/ou des phases de concertation et/ou l'avancement de structures partenaires → réalisation de l'action possible à moyen terme sous réserve de validation ;
- **en rouge** : action nécessitant en plus du travail technique, à long terme, le développement de partenariats et/ou des phases de concertation et/ou l'avancement de structures partenaires → réalisation de l'action possible à long terme sous réserve de validation.
- la priorisation définie selon les éléments précédents, avec le code suivant :
 - **en jaune** : 1 : action prioritaire
 - en blanc : 2 : action secondaire
- le calendrier prévisionnel défini selon les éléments précédents.

La synthèse de ce travail est présentée dans le tableau suivant :

	Nombre d'actions par thématique	Nombre d'actions en faisabilité verte	Nombre d'actions en faisabilité orange	Nombre d'actions en faisabilité rouge	Priorisation 1	Priorisation 2
Animation, communication et suivi du SAGE	5	1	2	2	3	2
Assainissement collectif et non collectif	4	2	1	1	2	2
Pollution d'origine artisanale ou industrielle	2	1		1	1	1
Pollution d'origine agricole	2	1		1	1	1
Urbanisme	1	1			1	
Gestion des eaux en milieu urbain	2		1	1		2
Ressource en eau	2		1	1	1	1
Zones humides	1			1	1	
Continuité écologique	1			1	1	
Espèces exotiques envahissantes	2		1	1	1	1
Total	22	6	6	10	12	10

Sur les 22 pistes de travail, une priorisation a été donnée pour 12 d'entre-elles au regard des enjeux, des contraintes de faisabilité et du temps restant jusqu'à la fin de la mise en œuvre du SAGE en 2025. Bien évidemment, les autres actions pourront être enclenchées durant cette période si les conditions sont réunies (ex : avancement des partenaires, concertation, etc.) mais sans certitude de réalisation concrète d'ici à 2025.

Dans tous les cas, la réalisation de l'ensemble des actions reste soumise à la mise en œuvre de moyens techniques et humains, notamment dans le cadre des échanges et de la concertation à mener avec l'ensemble des partenaires.

A noter que la priorisation et le calendrier prévisionnel ont été présentés et validés par le bureau de la CLE en mars 2023.

En fin d'exercice, un bilan total de la mise en œuvre du SAGE sera effectué et permettra de rendre compte des avancées vis-à-vis du présent bilan et des sujets où les difficultés demeurent pour l'atteinte des objectifs du PAGD et du règlement.

V. Perspectives d'évolution dans le cadre de l'éventuelle révision du SAGE

L'analyse approfondie de la réalisation des dispositions du PAGD a permis de mettre en avant une série de modifications à apporter vis-à-vis de la rédaction initiale dans le cadre d'une révision éventuelle du SAGE Côtiers basques dans les prochaines années.

Tout d'abord, les dernières réformes territoriales ont conduit à la fusion des 3 anciennes intercommunalités du SAGE CB au sein de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB), qui est devenue la structure porteuse du SAGE en 2017. En lien direct, de nombreuses compétences (GEMAPI, assainissement, eau potable, etc.) ont été redistribuées et regroupées en grande partie au sein de la CAPB conduisant à la dissolution de plusieurs syndicats de gestion intégrée de l'eau. Même si les enjeux structurants de l'eau n'ont pas fondamentalement changé, l'organisation des actions, le développement des programmes et projets et la coopération inter-structures ont de fait évolué. Par ailleurs, la réglementation a également évolué sur certains sujets depuis 2015, notamment sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces verts, rendant deux dispositions obsolètes. De plus, certaines dispositions constituaient des actions uniques, aujourd'hui réalisées et ne nécessitant pas d'être maintenues (ex : élaboration de méthodologie/programme de travail communs).

Pour toutes ces raisons et en l'état actuel des connaissances, il a été jugé nécessaire de réaliser à l'avenir des modifications mineures (actualisation texte, ajustement d'organisation) sur 35 dispositions (46%) et des modifications majeures (ajustement d'organisation ou d'objectifs, suppression) sur 18 dispositions (23%), laissant 24 mesures inchangées (31%) (détail en annexe 3). Ceci est sans compter sur la potentielle nécessité de créer de nouvelles dispositions ou règles selon l'évolution des enjeux et besoins du territoire du SAGE, qui seront mis au jour notamment lors de l'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE prévue à partir de 2023.

L'ensemble de ces modifications conduira certainement à revoir aussi la structuration des documents existants. Afin de faciliter la compréhension des enjeux et la lecture des documents, il serait également judicieux de revoir la codification des dispositions du PAGD.

En complément, à noter qu'une adaptation sera potentiellement à prévoir vis-à-vis des préconisations formulées prochainement par le Ministère de la transition écologique via son Bureau de la politique de l'eau, en lien avec l'étude sur la politique nationale des SAGE menée entre 2020 et 2022.

VI. Annexes

Annexe 1 : Récapitulatif des dispositions du SAGE

Enjeu	Objectif	Sous-objectif	Disposition
A Axes transversaux	A.1 Mise en œuvre du SAGE	A.1-1 Mettre en œuvre le SAGE Côtiers basques	A.1-1.a Animer le SAGE Côtiers basques
			A.1-1.b Animer et développer des outils de gestion intégrée
			A.1-1.c Avoir connaissance de tous les dossiers de l'eau et donner un avis éventuel
		A.1-2 Se doter d'outils pour évaluer le SAGE	A.1-2.a Suivre et évaluer le SAGE
			A.1-2.b Recueillir les informations nécessaires à l'évaluation du SAGE
		A.1-3 Réviser le SAGE	A.1-3.a Réviser le SAGE
			A.1-3.b Maintenir une vigilance sur les avancées scientifiques et réglementaires
	A.2 Partage des objectifs	A.2-1 Diffuser le document du SAGE	A.2-1.a Diffuser le SAGE
			A.2-1.b Échanger régulièrement avec les autres démarches en cours
			A.2-1.c Sensibiliser les élus
		A.2-2 Communiquer à destination du grand public	A.2-2.a Sensibiliser le grand public et les professionnels
			A.2-2.b Porter à connaissance les résultats des réseaux de suivi
			A.2-2.c Communiquer sur la notion de bassin versant
		A.2-3 Poursuivre les échanges transfrontaliers	A.2-3.a Pérenniser les échanges
			A.2-3.b Élaborer et réaliser un programme de travail commun
	A.3 Maintien de la satisfaction des usages et de l'économie liée à l'eau	A.3-1 Poursuivre la gestion de la qualité des eaux de baignade	A.3-1.a Poursuivre la gestion active de la qualité des eaux de baignade
		A.3-2 Assurer la satisfaction des usages	A.3-2.a Compléter les diagnostics socio-économiques des sites Natura 2000
			A.3-2.b Poursuivre la récupération des déchets flottants
B Qualité de l'eau	B.0	B.0-1 Définir une zone d'action prioritaire	B.0-1.a Définir des zones à enjeu
	B.1 Maintien et amélioration de l'efficacité et de la gestion des systèmes d'assainissement	B.1-1 Améliorer la gestion des systèmes d'épuration collectifs et limiter les surverses	B.1-1.a Améliorer la connaissance du patrimoine
			B.1-1.b Améliorer l'exploitation des réseaux
			B.1-1.c Poursuivre des programmes de travaux
			B.1-1.d Identifier puis mettre en conformité les branchements non conformes
		B.1-2 Décliner les différents modes d'assainissement	B.1-2.a Réaliser ou mettre à jour les schémas et zonages d'assainissement
		B.1-3 Réduire impérativement les pollutions ponctuelles d'origine domestique	B.1-3.a Réhabiliter les points noirs de l'assainissement non collectif
			B.1-3.b Étudier et réduire l'impact de l'épandage des boues des stations d'épuration
	B.2 Connaissance et maîtrise des pollutions générées par les activités industrielles et artisanales	B.2-1 Améliorer la connaissance sur ces pollutions	B.2-1.a Poursuivre le diagnostic sur les polluants utilisés par les PME et TPE
			B.2-1.b Cartographier les sites soumis à autorisation ou déclaration
		B.2-2 Réduire impérativement les rejets diffus	B.2-2.a Mettre à jour les autorisations de déversement
			B.2-2.b Accompagner les PME et TPE sur les traitements à mettre en place
		B.2-3 Réduire impérativement les rejets des ports	B.2-3.a Poursuivre l'amélioration des ports et la sensibilisation
	B.3 Connaissance et maîtrise des pollutions générées par les activités agricoles	B.3-1 Améliorer la gestion des effluents agricoles	B.3-1.a Encourager la mise aux normes des installations de stockage des effluents
		B.3-2 Accompagner la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles	B.3-2.a Généraliser les bonnes pratiques qui conditionnent la PAC
			B.3-2.b Encourager des pratiques agronomiques durables en bord de cours d'eau
			B.3-2.c Limiter l'accès du bétail au cours d'eau
		B.3-3 Pérenniser l'implication des agriculteurs dans la gestion de l'eau	B.3-3.a Instaurer un dialogue permanent avec les agriculteurs
	B.4 Gestion des espaces verts et voiries dans le respect de l'eau et des milieux aquatiques	B.4-1 Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires	B.4-1.a Poursuivre les démarches déjà engagées dans les collectivités
			B.4-1.b Sensibiliser les gestionnaires privés d'espaces verts et de voiries

Enjeu	Objectif	Sous-objectif	Disposition
C Aménagement et eau	C.1 Amélioration du lien entre eau et urbanisme	C.1-1 Mettre en œuvre le SAGE dans les projets d'aménagement	C.1-1.a Assurer la compatibilité des programmes avec le SAGE C.1-1.b Élaborer un guide du SAGE à usage des urbanistes et aménageurs
		C.1-2 Favoriser le dialogue entre acteurs de l'eau potable, de l'assainissement et de l'urbanisme	C.1-2.a Établir des liens étroits entre schémas d'assainissement, d'eau potable et PLU/SCOT
		C.1-3 Aménager dans le respect des milieux	C.1-3.a Aménager en lien avec la trame bleue
			C.1-3.b Connaître et prendre en compte les zones naturelles, agricoles et humides
			C.1-3.c Préserver et renaturer des cours d'eau en zone urbaine
		C.2 Meilleure gestion des eaux pluviales et du ruissellement	C.2-1.a Réaliser et mettre en œuvre des schémas de gestion des eaux pluviales
			C.2-1.b Se donner les moyens de contrôler les systèmes de gestion des eaux pluviales privés
			C.2-2.a Limiter l'imperméabilisation en maintenant des espaces de pleine-terre
			C.2-2.b Utiliser les systèmes alternatifs en les valorisant pour d'autres usages
			C.2-3.a Évaluer la gestion hydraulique des réseaux d'assainissement en temps de pluie
			C.2-3.b Zoner les secteurs où mettre en place des traitements
	C.3 Développement de la culture du risque	C.3-1 Connaître et gérer le risque	C.3-1.a Faire un bilan de la connaissance existante
			C.3-1.b Accompagner l'élaboration d'une stratégie locale en lien avec le TRI
		C.3-2 Gérer le risque inondation	C.3-2.a Identifier, hiérarchiser et préserver les zones d'expansion des crues
			C.3-2.b Connaître l'hydromorphologie des cours d'eau
	C.4 Amélioration de la gestion de l'alimentation en eau potable	C.4-1 Connaître et prioriser les usages d'eau potable	C.4-1.a Établir un bilan des prélèvements et des consommations
			C.4-1.b Rationnaliser l'utilisation de la ressource
		C.4-2 Sécuriser la ressource	C.4-2.a Améliorer la gouvernance et la mutualisation de la production
			C.4-2.b Encourager la gestion patrimoniale des réseaux
			C.4-2.c Réduire la vulnérabilité en quantité et en qualité
D Milieux	D.1 Connaissance et préservation des zones humides	D.1-1 Recenser et caractériser les zones humides	D.1-1.a Élaborer une méthodologie commune
			D.1-1.b Comparer les méthodes utilisées à la méthodologie commune
			D.1-1.c Réaliser de nouveaux inventaires
		D.1-2 Protéger les zones humides	D.1-2.a Lors d'une vente de terrain en zone humide, favoriser la préemption
			D.1-2.b Élaborer les plans de préservation des zones humides sensibles
	D.2 Conservation ou rétablissement de l'hydromorphologie des cours d'eau	D.2-1 Rétablir la continuité écologique des cours d'eau	D.2-1.a Accompagner le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau
		D.2-2 Préserver ou restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau	D.2-2.a Assurer une gestion raisonnée des cours d'eau
			D.2-2.b Préserver et entretenir les ripisylves
		D.2-3 Poursuivre la préservation des têtes de bassin et chevelus	D.2-3.a Mettre en œuvre une gestion concertée des têtes de bassin
			D.2-3.b Protéger et entretenir les espaces boisés pour leur rôle dans la gestion de l'eau
	D.3 Préservation des habitats et espèces d'intérêt patrimonial	D.3-1 Préserver les poissons migrateurs	D.3-1.a Évaluer la viabilité des populations de poissons migrateurs
			D.3-1.b Poursuivre la restauration des milieux propices aux poissons migrateurs
		D.3-2 Lutter contre les espèces envahissantes	D.3-2.a Localiser et surveiller l'évolution des espèces envahissantes
			D.3-2.b Stopper l'utilisation des plantes envahissantes dans les aménagements publics
			D.3-2.c Coordonner la lutte stratégique contre les espèces envahissantes
	D.4 Préservation du littoral	D.4-1 Protéger le milieu marin	D.4-1.a Développer le lien entre acteurs de la mer et ceux de la terre
			D.4-1.b Suivre les travaux d'application de la DCSMM
		D.4-2 Améliorer la connaissance du milieu littoral et marin	D.4-2.a Connaître le fonctionnement du système estuarien et côtier

Annexe 2 : Récapitulatif des règles du SAGE

Enjeu	Disposition liée	Règle
Qualité des eaux	B.1-1.a	Connaître/améliorer les systèmes d'assainissement
	B.1-1.d	Connaître les branchements non conformes
Eau et urbanisme	C.2-1.a	Connaître/améliorer les systèmes d'eaux pluviales
	C.4-2.b	Connaître/améliorer les réseaux d'eau potable
Milieux	D.2-2.b	Limiter l'anthropisation des berges

Règle n°1

Sur l'ensemble du territoire couvert par le SAGE, les nouvelles installations visées à la rubrique 2.1.1.0 ou 2.1.2.0 de la nomenclature annexée à l'article R214-1 du Code de l'environnement doivent satisfaire la condition suivante :

- réalisation d'un diagnostic comprenant la connaissance précise de tous le système d'assainissement collectif : canalisations (localisation, âge et matériau, ainsi qu'une évaluation de leur état sur au moins 70 % du linéaire total), postes de relevage (localisation, caractéristiques et système de gestion) et stations d'épuration (localisation, caractéristiques et système de gestion).

Le diagnostic doit être transmis aux services compétents (police de l'eau) et pour information à l'agence de l'eau Adour-Garonne, la MATEMA et au Président de la CLE du SAGE. Tous les 10 ans, les maitres d'ouvrage doivent actualiser ce diagnostic.

Règle n°2

Lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le document établi à l'issue du contrôle des raccordements au réseau collectif effectué dans les conditions prévues au II de l'article L2224-8 du code général des collectivités territoriales est joint au dossier de diagnostic technique prévu aux articles L271-4 et L271-5 du code de la construction et de l'habitation. Si aucun contrôle des raccordements au réseau collectif n'a été effectué dans les conditions prévues au II de l'article L2224-8 du présent code ou s'il date de plus de six mois, sa réalisation est à la charge du vendeur.

Règle n°3

Sur l'ensemble du territoire couvert par le SAGE, les nouvelles installations visées à la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R214-1 du code de l'environnement doivent satisfaire la condition suivante : réalisation d'un diagnostic comprenant la connaissance précise de tout le système de gestion des eaux pluviales (localisation, âge, matériau des réseaux) et la localisation des systèmes alternatifs avec leurs caractéristiques.

Le diagnostic doit être transmis aux services compétents (police de l'eau) et pour information à l'agence de l'eau Adour-Garonne, la MATEMA et au Président de la CLE du SAGE. Tous les 10 ans, les maitres d'ouvrage doivent actualiser ce diagnostic.

Règle n°4

Sur l'ensemble du territoire couvert par le SAGE, les nouvelles installations visées à la rubrique 1.1.2.0 ou 1.2.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R214-1 du code de l'environnement doivent satisfaire la condition suivante : réalisation d'un diagnostic comprenant la connaissance du réseau d'alimentation en eau potable de moins de 10 ans (localisation, âge, matériau des réseaux) et un diagnostic de leur état sur 70 % du linéaire.

Le diagnostic doit être transmis aux services compétents (police de l'eau) et pour information à l'agence de l'eau Adour-Garonne, la MATEMA et au Président de la CLE du SAGE. Tous les 10 ans, les Maitres d'ouvrage doivent actualiser ce diagnostic.

Règle n°5

Afin de préserver ou d'améliorer la dynamique naturelle des cours d'eau :

- Les consolidations ou protections de berges doivent privilégier l'emploi de techniques végétales vivantes. La consolidation par des techniques autres que végétales vivantes (installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à autorisation ou déclaration au titre de la rubrique 3.1.2.0 de la nomenclature annexée à l'article R214-1 du code de l'environnement) est possible à condition que soient démontrés l'inefficacité de ces techniques ou un caractère d'urgence lié à la sécurité des biens et des personnes.
- Les modifications du profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau (installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à autorisation ou déclaration au titre de la rubrique 3.1.2.0 de la nomenclature annexée à l'article R214-1 du code de l'environnement) peuvent être acceptées si elles revêtent un caractère d'intérêt général comme défini par l'article L121-9 du code de l'urbanisme et l'article L211-7 du code de l'environnement, en particulier les opérations d'amélioration hydraulique avec une volonté d'intégration environnementale (reméandrage ou recalibrage ou remise à ciel ouvert ou restauration de zone humide ou restauration de zone d'expansion des crues ou végétalisation des berges).

Cette règle s'applique sur tout le périmètre du SAGE.

Annexe 3 : Répartition des dispositions par classe de réalisation

REALISE EN CONTINU		
Enjeu	Disposition	Modification potentielle (révision)
Axes transversaux	A.1-1.b Animer et développer des outils de gestion intégrée	Modification mineure
Axes transversaux	A.1-1.c Avoir connaissance de tous les dossiers de l'eau et donner un avis éventuel	Pas de modifications
Axes transversaux	A.1-3.b Maintenir une vigilance sur les avancées scientifiques et réglementaires	Pas de modifications
Axes transversaux	A.2-1.a Diffuser le SAGE	Pas de modifications
Axes transversaux	A.2-1.b Échanger régulièrement avec les autres démarches en cours	Pas de modifications
Axes transversaux	A.2-2.c Communiquer sur la notion de bassin versant	Pas de modifications
Axes transversaux	A.2-3.a Pérenniser les échanges	Modification mineure
Axes transversaux	A.3-1.a Poursuivre la gestion active de la qualité des eaux de baignade	Pas de modifications
Axes transversaux	A.3-2.b Poursuivre la récupération des déchets flottants	Modification majeure
Qualité de l'eau	B.1-1.a Améliorer la connaissance du patrimoine (REGLE 1)	Pas de modifications
Qualité de l'eau	B.1-1.b Améliorer l'exploitation des réseaux	Pas de modifications
Qualité de l'eau	B.1-1.c Poursuivre des programmes de travaux	Pas de modifications
Qualité de l'eau	B.1-2.a Réaliser ou mettre à jour les schémas et zonages d'assainissement	Modification mineure
Qualité de l'eau	B.2-3.a Poursuivre l'amélioration des ports et la sensibilisation	Modification mineure
Qualité de l'eau	B.3-2.a Généraliser les bonnes pratiques qui conditionnent la PAC	Modification mineure
Aménagement et eau	C.1-1.a Assurer la compatibilité des programmes avec le SAGE	Pas de modifications
Aménagement et eau	C.1-2.a Établir des liens étroits entre schémas d'assainissement, d'eau potable et PLU/SCOT	Pas de modifications
Aménagement et eau	C.1-3.a Aménager en lien avec la trame bleue	Modification mineure
Aménagement et eau	C.1-3.b Connaître et prendre en compte les zones naturelles, agricoles et humides	Modification mineure
Aménagement et eau	C.2-1.a Réaliser et mettre en œuvre des schémas de gestion des eaux pluviales (REGLE 3)	Pas de modifications
Aménagement et eau	C.2-1.b Se donner les moyens de contrôler les systèmes de gestion des eaux pluviales privés	Modification mineure
Aménagement et eau	C.2-2.a Limiter l'imperméabilisation en maintenant des espaces de pleine-terre	Pas de modifications
Aménagement et eau	C.2-3.a Évaluer la gestion hydraulique des réseaux d'assainissement en temps de pluie	Modification majeure
Aménagement et eau	C.2-3.b Zoner les secteurs où mettre en place des traitements	Modification mineure
Aménagement et eau	C.3-1.a Faire un bilan de la connaissance existante	Modification mineure
Aménagement et eau	C.3-1.b Accompagner l'élaboration d'une stratégie locale en lien avec le TRI	Modification mineure
Aménagement et eau	C.3-2.a Identifier, hiérarchiser et préserver les zones d'expansion des crues	Pas de modifications
Aménagement et eau	C.3-2.b Connaître l'hydromorphologie des cours d'eau	Modification mineure
Aménagement et eau	C.4-1.a Établir un bilan des prélèvements et des consommations	Pas de modifications
Aménagement et eau	C.4-2.a Améliorer la gouvernance et la mutualisation de la production	Modification mineure
Aménagement et eau	C.4-2.b Encourager la gestion patrimoniale des réseaux (REGLE 4)	Modification mineure
Milieux	D.1-2.b Élaborer les plans de préservation des zones humides sensibles	Modification mineure
Milieux	D.2-2.a Assurer une gestion raisonnée des cours d'eau	Modification mineure
Milieux	D.2-2.b Préserver et entretenir les ripisylves (REGLE 5)	Pas de modifications
Milieux	D.2-3.a Mettre en œuvre une gestion concertée des têtes de bassin	Pas de modifications
Milieux	D.4-1.a Développer le lien entre acteurs de la mer et ceux de la terre	Pas de modifications
Milieux	D.4-1.b Suivre les travaux d'application de la DCSMM	Modification mineure
Milieux	D.4-2.a Connaître le fonctionnement du système estuarien et côtier	Modification mineure

TERMINE		
Enjeu	Disposition	Modification potentielle (révision)
Axes transversaux	A.2-3.b Élaborer et réaliser un programme de travail commun	Pas de modifications
Qualité de l'eau	B.0-1.a Définir des zones à enjeu	Modification majeure
Qualité de l'eau	B.4-1.a Poursuivre les démarches déjà engagées dans les collectivités	Modification majeure
Qualité de l'eau	B.4-1.b Sensibiliser les gestionnaires privés d'espaces verts et de voiries	Modification majeure
Milieux	D.1-1.a Élaborer une méthodologie commune	Modification majeure
Milieux	D.1-1.b Comparer les méthodes utilisées à la méthodologie commune	Modification majeure
Milieux	D.1-1.c Réaliser de nouveaux inventaires	Modification mineure

PARTIELLEMENT REALISE		
Enjeu	Disposition	Modification potentielle (révision)
Axes transversaux	A.1-1.a Animer le SAGE Côtiers basques	Modification mineure
Axes transversaux	A.1-2.a Suivre et évaluer le SAGE	Modification mineure
Axes transversaux	A.1-2.b Recueillir les informations nécessaires à l'évaluation du SAGE	Modification mineure
Axes transversaux	A.2-1.c Sensibiliser les élus	Modification mineure
Axes transversaux	A.2-2.a Sensibiliser le grand public et les professionnels	Modification mineure
Axes transversaux	A.2-2.b Porter à connaissance les résultats des réseaux de suivi	Modification mineure
Qualité de l'eau	B.1-1.d Identifier puis mettre en conformité les branchements non conformes (REGLE 2)	Modification majeure
Qualité de l'eau	B.1-3.a Réhabiliter les points noirs de l'assainissement non collectif	Modification mineure
Qualité de l'eau	B.1-3.b Étudier et réduire l'impact de l'épandage des boues des stations d'épuration	Modification majeure
Qualité de l'eau	B.2-1.a Identifier les difficultés des entreprises dans la gestion de leurs effluents	Modification mineure
Qualité de l'eau	B.2-1.b Cartographier les sites soumis à autorisation ou déclaration	Modification mineure
Qualité de l'eau	B.2-2.b Accompagner les PME et TPE sur les traitements à mettre en place	Modification mineure
Qualité de l'eau	B.3-1.a Encourager la mise aux normes des installations de stockage des effluents	Modification majeure
Qualité de l'eau	B.3-2.b Encourager des pratiques agronomiques durables en bord de cours d'eau	Modification majeure
Qualité de l'eau	B.3-2.c Limiter l'accès du bétail au cours d'eau	Modification majeure
Qualité de l'eau	B.3-3.a Instaurer un dialogue permanent avec les agriculteurs	Modification mineure
Aménagement et eau	C.4-1.b Rationnaliser l'utilisation de la ressource	Modification mineure
Milieux	D.1-2.a Lors d'une vente de terrain en zone humide, favoriser la préemption	Modification mineure
Milieux	D.2-1.a Accompagner le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau	Modification majeure
Milieux	D.2-3.b Protéger et entretenir les espaces boisés pour leur rôle dans la gestion de l'eau	Modification majeure
Milieux	D.3-1.a Évaluer la viabilité des populations de poissons migrateurs	Modification mineure
Milieux	D.3-1.b Poursuivre la restauration des milieux propices aux poissons migrateurs	Modification mineure
Milieux	D.3-2.a Localiser et surveiller l'évolution des espèces envahissantes	Modification mineure
Milieux	D.3-2.b Stopper l'utilisation des plantes envahissantes dans les aménagements publics	Pas de modifications
Milieux	D.3-2.c Coordonner la lutte stratégique contre les espèces envahissantes	Modification majeure

EN COURS		
Enjeu	Disposition	Modification potentielle (révision)
Axes transversaux	A.1-3.a Réviser le SAGE	Modification mineure
Qualité de l'eau	B.2-2.a Mettre à jour les autorisations de déversement	Modification mineure
Aménagement et eau	C.1-1.b Élaborer un guide du SAGE à usage des urbanistes et aménageurs	Modification mineure
Aménagement et eau	C.2-2.b Utiliser les systèmes alternatifs en les valorisant pour d'autres usages	Modification majeure
Aménagement et eau	C.4-2.c Réduire la vulnérabilité en quantité et en qualité	Modification mineure

NON REALISE		
Enjeu	Disposition	Modification potentielle (révision)
Axes transversaux	A.3-2.a Compléter les diagnostics socio-économiques des sites Natura 2000	Modification majeure
Aménagement et eau	C.1-3.c Préserver et renaturer des cours d'eau en zone urbaine	Modification majeure

Annexe 4 : Récapitulatif des pistes de travail pour la fin de mise en œuvre du SAGE

Thématique	Piste de travail	Maître d'ouvrage	Faisabilité	Priorisation	Calendrier prévisionnel
Animation, communication et suivi du SAGE	Finaliser l'élaboration du tableau de bord et le mettre à jour annuellement	Animateur SAGE Dir. QFS CAPB	Travail technique et échanges entre Directions CAPB	1	2023
	Poursuivre le développement des outils/actions de communications auprès du grand public, des élus, des professionnels et des instances transfrontalières : site internet, actualités, actualisation du guide des élus, GIF, animations scolaires et grand public, séminaires auprès des professionnels dans le cadre de partenariat avec leurs représentants (CCI, CMA, Chambre d'agriculture, ...)	Animateur SAGE Dir. Com CAPB	Travail technique et partenariats à développer	2	2023 (arbitrage et programmation) 2024 (réalisation des projets)
	Organiser les réflexions autour de la révision du SAGE : actualisation de l'Etat des lieux, remobilisation de l'ensemble des commissions thématiques, organisation de séminaires et de visites de site, etc.	Animateur SAGE et CLE	Travail technique et concertation à long terme	1	2023-2025
	Suivre l'actualisation des diagnostics socio-économiques des sites Natura 2000 du territoire du SAGE et évaluer les besoins de compléments potentiels à l'issue de l'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE	Animateurs Natura 2000 Animateur SAGE	Travail technique essentiellement, en attente avancement partenaires	2	2024
	Compléter et développer les outils permettant une meilleure transmission des données et documents aux membres de la CLE, services de l'Etat et instances partenariales, et inversement : calendrier de rappels, répertoire de contacts, mise en place de flux automatiques, dossier numérique partagé (type OneDrive, Teams, ...), etc.	Animateur SAGE Dir. QFS CAPB	Travail technique et partenariats à développer	1	2023
Assainissement collectif et non collectif	Concernant la règle 2 sur les branchements non conformes : 1/ Faire un état des lieux des actions mises en place à l'échelle du territoire du SAGE (suivis des branchements en général et des non-conformités, homogénéité selon secteurs d'exploitation, prescriptions dans les contrats DSP et/ou le règlement d'assainissement, etc.) afin de vérifier la nécessité du maintien de cette règle et les éventuelles adaptations.	Dir. ER CAPB SAF DGA ELMN CAPB Animateur SAGE	Travail technique et échanges entre Directions CAPB	1	2023
	Concernant la règle 2 sur les branchements non conformes et sur la base de l'état des lieux réalisé au préalable, si besoin : 2/ Prévoir un accompagnement juridique afin de valider le contenu de la règle et permettre sa mise en application 3/ Actualiser la note existante à destination des notaires, développer un support (note, vidéo, etc.) à destination des acquéreurs et des agences immobilières	Prestataire externe SAF DGA ELMN CAPB Animateur SAGE Dir. Com CAPB	Travail technique, prestation spécifique et concertation	2	2024-2025
	Suivre la réorganisation des SPANC et les accompagner dans la définition des zones prioritaires d'actions pour la réhabilitation des ANC non conformes en lien avec les enjeux de l'eau du territoire du SAGE	Dir. ER CAPB Animateur SAGE	Travail technique et concertation, en attente avancement partenaires	1	2023-2024
	Avec l'appui technique des SPANC, créer un support (note, vidéo, etc.) à destination des particuliers pour une meilleure connaissance et gestion de leur ANC (rappels réglementaires, contexte SAGE et procédures, impacts sur milieux naturels, etc.)	Dir. ER CAPB Animateur SAGE Dir. Com CAPB	Travail technique et échanges entre Directions CAPB	2	2025
Pollution d'origine artisanale ou industrielle	Recenser les ICPE et IOTA existants sur le territoire ainsi que les entreprises potentiellement génératrices d'effluents non domestiques et actualiser la connaissance en termes de caractéristiques et gestion de leurs rejets	Animateur SAGE DREAL NA DDTM 64	Travail technique essentiellement	1	2023 (lors de l'actualisation de l'EDL)
	Remobiliser les échanges avec les représentants des entreprises (CCI, CMA) afin d'identifier les difficultés des entreprises dans la gestion de leurs effluents et développer des outils/actions de communications auprès des professionnels : guide de bonnes pratiques avec rappel de la réglementation, séminaire, etc.	Animateur SAGE CCI Bayonne CMA 64	Travail technique et concertation à long terme	2	2023-2027
Pollution d'origine agricole	Promouvoir le programme d'actions « Eau et Agriculture » de la CAPB dans le cadre du SAGE. Ex : organisation d'1/2 journée technique avec présentation et visite d'un exemple sur le terrain (animation CA/EHLG/CAPB)	Dir. Eco CAPB Dir. QFS CAPB Animateur SAGE	Travail technique et échanges entre Directions CAPB	1	2023-2025
	Relancer les échanges avec l'ensemble des acteurs du monde agricole (représentants agriculteurs, associations, outils Natura 2000, etc.) pour une meilleure connaissance des activités agricoles sur le territoire du SAGE et développer des outils/actions de communications auprès des agriculteurs : guide de bonnes pratiques avec rappel des enjeux du SAGE, séminaire, ouverture de groupe de travail thématique, etc.	Dir. Eco CAPB CA 64 EHLG Animateurs Natura 2000 Animateur SAGE	Travail technique et concertation à long terme	2	2023-2027
Urbanisme	Elaborer un guide à destination des urbanistes et aménageurs pour la bonne prise en compte des prescriptions du SAGE dans les documents d'urbanismes et les projets d'aménagements	Animateur SAGE Dir. STAH CAPB	Travail technique essentiellement	1	2023
Gestion des eaux en milieu urbain	Suivre l'émergence de projets visant la préservation et la renaturation des cours d'eau en zone urbaine et réaliser un diagnostic sur le territoire du SAGE afin d'identifier les cours d'eau qui pourraient faire l'objet d'une opération pilote	Dir. CEBV CAPB Animateur SAGE	Travail technique et concertation, en attente avancement partenaires	2	2024-2025
	Développer la communication autour de la gestion durable des eaux pluviales via l'utilisation de systèmes alternatifs permettant de valoriser ces eaux pour d'autres usages (actualités, plaquette, vidéo, animation, etc.)	Dir. IPP CAPB Dir. ER CAPB Dir. Com CAPB	Travail technique et concertation à long terme	2	2024-2027
Ressource en eau	Améliorer la connaissance et les pratiques vis-à-vis des eaux de défense incendie (systèmes alternatifs à l'eau potable, schéma directeur, gestion des eaux post-incendie, etc.)	Communes Dir. IPP CAPB Dir. QFS CAPB	Travail technique et concertation à long terme	2	2024-2025
	Développer la communication à destination des usagers autour des économies d'eau : guide de bonnes pratiques, vidéo, animation grand public, etc.	Dir. Com CAPB Dir. IPP CAPB Dir. ER CAPB	Travail technique essentiellement, en attente avancement partenaires	1	2023-2025
Zones humides	Développer des outils permettant aux collectivités d'être mieux informer lors d'une mise en vente d'une parcelle de zones humides afin de pouvoir engager des démarches de préemption du terrain ou, a minima, insister la mise en place d'une gestion adaptée	Communes Département 64 CATZH 64 Dir. STAH CAPB Dir. CEBV CAPB	Travail technique et partenariats à développer	1	2024-2025

Thématique	Piste de travail	Maître d'ouvrage	Faisabilité	Priorisation	Calendrier prévisionnel
Continuité écologique	Suivre les études visant l'amélioration des connaissances sur les populations de poissons migrateurs au niveau des cours d'eau et participer aux échanges avec les instituts de recherche, les structures de la pêche, les élus et les associations environnementales pour développer des protocoles de suivis au niveau des domaines estuarien et marin (études scientifiques, participation citoyenne, etc.).	Fédération de Pêche/AAPPMA INRAE CIDPMEM 64-40 Animateurs Natura 2000	Travail technique et concertation à long terme	1	2024-2027
Espèces exotiques envahissantes	Développer les échanges/outils permettant une meilleure remontée des données sur ce sujet provenant de structures variées (Natura 2000, réserves naturelles, département, communes, conservatoires botanique et d'espaces naturels, etc.)	Département 64 Communes CEN NA/CATZH Dir. CEBV CAPB Animateurs Natura 2000 CPIE LB/PB CBNSA	Travail technique et partenariats à développer	1	2023-2024
	Participer aux échanges pour une action coordonnée	Département 64 Communes CEN NA/CATZH Dir. CEBV CAPB Animateurs Natura 2000 CPIE LB/PB CBNSA	Partenariats à développer et concertation à long terme	2	2023-2027



SAGE CÔTIERS BASQUES

Communauté d'Agglomération Pays Basque

5-7 rue putillenea – 64122 Urrugne

05 59 48 30 85 – sage-cotiers-basques@communaute-paysbasque.fr

www.communaute-paysbasque.fr

